



**MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE LA SOUVERAINETÉ
ALIMENTAIRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



**Document complémentaire
du référentiel de diplôme du**



**Brevet professionnel
Responsable de chantiers de
bûcheronnage manuel
et de sylviculture**

Tous les documents relatifs au BP "Responsable de chantiers de bûcheronnage manuel et de sylviculture" sont en ligne sur le site chlorofil.fr

<https://chlorofil.fr/diplomes/secondaire/bp/bp-rcbms>

Ce document est destiné aux équipes pédagogiques qui mettent en œuvre un Brevet professionnel option "Responsable de chantiers de bûcheronnage manuel et de sylviculture". Il est associé au référentiel du diplôme et donne les préconisations essentielles pour l'évaluation certificative de ce diplôme. Il ne reprend pas toutes les caractéristiques de l'évaluation dans les diplômes en unités capitalisables rénovés, décrites dans la note de service UC (DGER/SDPFE/2016-31 du 15/01/2016). Pour une bonne utilisation, il est souhaitable que les membres de l'équipe enseignante aient pris connaissance de cette note de service et suivi une formation UC : agrément à la conduite de dispositifs d'évaluation.

Mentions légales des photos

<https://www.store.agriculture.gouv.fr/>

Toute reproduction ou représentation, intégrale ou partielle, par quelque procédé qu'il soit

des photographies est soumise à l'autorisation et à l'accord spécifique du ministère de l'agriculture.

Toute reproduction partielle est autorisée sans demande préalable, à condition que la source soit bien mentionnée.





Sommaire

| | |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------|
| Présentation du BP "Responsable de chantiers de bûcheronnage manuel et de sylviculture" | p 5 |
| 1. Mise en œuvre de l'évaluation : prescriptions et recommandations | p 8 |
| 1.1°. Évaluer des capacités en situation professionnelle : quelques principes | p 8 |
| 1.2°. Présentation et cadrage de l'évaluation des capacités du BP "Responsable de chantiers de bûcheronnage manuel et de sylviculture" | p 14 |
| 2. Compétences | p 35 |
| 3. Présentation et cadrage de l'UCARE "Assurer le fonctionnement administratif et financier de l'entreprise de travaux forestiers" | p 37 |
| Annexes | p 40 |
| Annexe 1 : Cadrage national du BP "Responsable de chantiers de bûcheronnage manuel et de sylviculture" | p 41 |
| Annexe 2 : Arrêté de création et arrêté modificatif | p 43 |
| Annexe 3 : Fiche UCARE | p 44 |
| Annexe 4 : Définition des rubriques d'une fiche de descripteurs de compétences d'un diplôme | p 45 |



Présentation du brevet professionnel

Responsable de chantiers de bûcheronnage manuel et de sylviculture

Généralités sur le diplôme

Le brevet professionnel option "Responsable de chantiers de bûcheronnage manuel et de sylviculture" est un diplôme du Ministère chargé de l'Agriculture, qui atteste d'une qualification professionnelle rattachée au champ professionnel de la forêt. Il est enregistré au répertoire national des certifications professionnelles (RNCP) et classé au niveau 4 de qualification du cadre national des certifications professionnelles (CNCP)¹. Spécifique à la formation professionnelle continue et à l'apprentissage, il peut également être obtenu par la voie de la validation des acquis de l'expérience (VAE). Sa rénovation répond au triple objectif d'intégrer les évolutions du secteur professionnel et des emplois visés par le diplôme, de renforcer sa finalité de professionnalisation et d'intégrer la logique compétences en le construisant à partir du travail.

Un brevet professionnel est une qualification centrée sur un profil d'emploi qui peut s'exercer dans des configurations variées. Il vise la prise en charge des différentes situations professionnelles emblématiques de ce profil d'emploi, cette prise en charge supposant le développement et l'articulation de savoirs, savoir-faire et comportements professionnels.

1. cf. Décret n°2019-14 du 8 janvier 2019 relatif au cadre national des certifications professionnelles

Le brevet professionnel Responsable de chantiers de bûcheronnage manuel et de sylviculture cible le profil d'emploi d'ouvrier en travaux forestiers, autonome dans la réalisation technique des chantiers d'exploitation forestière et de sylviculture ainsi que dans leur organisation, aussi bien technico-économique puisqu'il en vérifie la faisabilité et évalue leur rentabilité, que matérielle/logistique. Il intervient rarement seul sur un chantier et est en mesure de coordonner son activité avec celle des autres intervenants présents (débardeurs, porteurs, ...). En l'absence ou en relais du chef de travaux ou du responsable, il peut être chargé de surveiller et faire avancer les travaux de ses pairs.

Il n'est pas un simple "coupeur de bois", mais prépare puis raisonne ses interventions à partir d'une connaissance fine du contexte forestier dans lequel il intervient, en prenant en compte les enjeux en lien avec la multifonctionnalité de la forêt. Son cœur technique est double :

- Le bûcheronnage manuel, y compris de gros bois (abattage et façonnage), réalisé à la tronçonneuse qu'il manipule avec aisance et technicité. **Il ne maîtrise pas la conduite des machines d'abattage.**
- La sylviculture, soit la régénération et l'entretien des peuplements à différents âges, réalisée avec du matériel portatif ou avec un tracteur agricole équipé forestier avec remorque et mini-grue ou attelé à des outils pour le travail du sol ou l'entretien.

Lorsque le BP est complété par l'UCARE consacrée au "fonctionnement de l'entreprise", il permet de préparer puis de certifier un **entrepreneur de travaux forestiers** (ETF) en mesure d'intervenir dans ces 2 domaines techniques.

Sur tous ces chantiers, dans toutes ses interventions, **la prise en compte de la sécurité** – la sienne, celle des autres opérateurs et éventuellement des personnes extérieures au chantier - est une préoccupation constante, surtout dans un contexte de travail en flux tendu : la réglementation liée au secteur en matière de sécurité, de santé au travail et de protection de l'environnement est respectée, mais au-delà, pour chaque situation de travail, l'identification des risques et des dangers associés pour définir la conduite de l'action la plus sûre possible à partir de leur évaluation reste incontournable dans l'exercice professionnel.

Lorsqu'il est mis en œuvre en formation professionnelle continue, le brevet professionnel Responsable de chantiers de bûcheronnage manuel et de sylviculture fait l'objet d'une formation d'une durée minimum de 1000 heures dont au moins 12 semaines en milieu professionnel (cf. Arrêté de création du 12 Janvier 2023 en annexe 2). Cette durée minimale de 12 semaines peut être allongée dès lors que le projet pédagogique est de nature à exploiter les apprentissages en milieu professionnel et que les financements pourront la prendre en compte comme partie intégrante du temps de formation.

En apprentissage, la durée de la formation en centre dépend de la durée du contrat d'apprentissage. Au minimum, elle doit être de 400 heures pour un contrat d'apprentissage de 12 mois, de 800 heures pour un contrat de 24 mois. La durée de la formation peut être adaptée par l'équipe à partir du positionnement du candidat et de la validation de ses acquis académiques.

Un brevet professionnel est un diplôme organisé et délivré en unités capitalisables (UC). Chaque UC correspond à une capacité du référentiel de compétences et peut être obtenue indépendamment. La validation d'une UC permet l'attribution d'un bloc de compétences dans le cadre de la formation professionnelle continue ou de la VAE.

La structure du référentiel de diplôme et de son document complémentaire

En cohérence avec les attendus de la loi pour la liberté de choisir son avenir professionnel (Loi n°2018-771 du 5 Septembre 2018) et les prescriptions du code du travail qui en découlent (Art L6113-1), le référentiel du brevet professionnel Responsable de chantiers de bûcheronnage et de sylviculture, comme ceux des autres certifications professionnelles du Ministère chargé de l'agriculture, comporte désormais trois parties :

- **un référentiel d'activités** élaboré à partir de l'analyse des emplois et du travail, qui présente le contexte et les évolutions du secteur relatif à l'option, décrit le/s emploi/s visé/s, dresse la liste des activités correspondantes, regroupées par fonctions (ensemble d'activités concourant à la même finalité du travail) et décrit les situations de travail exercées. Dans le cas du BP Responsable de chantiers de bûcheronnage et de sylviculture il est commun à celui du Bac Pro Forêt ;
- **un référentiel de compétences** constitué de la liste des capacités attestées par l'obtention du diplôme. Il donne à voir quels potentiels d'action en situation le candidat développera dans son parcours de formation ;
- **un référentiel d'évaluation** qui précise, pour chaque capacité, le cadrage de l'évaluation certificative, soit les modalités et les critères retenus pour l'évaluation des capacités du référentiel de compétences.

Il n'existe pas de référentiel de formation pour les diplômes et titres en UC : la nature et les horaires des enseignements ne sont pas fixés ; seul un volume horaire global de formation minimal est défini dans l'arrêté de création. Les contenus et l'organisation de la formation sont élaborés par les équipes pédagogiques en fonction de leur stratégie pédagogique, des opportunités locales et de leurs partenariats avec la profession.

Un document complémentaire est associé au référentiel du brevet professionnel. Il réunit des prescriptions et des recommandations pour l'évaluation des capacités du diplôme, ainsi que les fiches compétences qui ont été élaborées à partir d'analyses du travail du responsable en charge de la mise en œuvre technique des chantiers forestiers. Ces fiches rassemblent par champ un ensemble d'informations sur les caractéristiques des situations professionnelles

analysées et sur les ressources mobilisées dans le travail : savoirs, savoir-faire et comportements professionnels.

Le référentiel et son document complémentaire sont les outils de référence des formateurs qui doivent en prendre connaissance quel que soit leur domaine d'intervention pour la mise en œuvre de l'évaluation et de la formation.

Le cadre règlementaire pour la mise en œuvre du Brevet professionnel Responsable de chantiers de bûcheronnage manuel et de sylviculture

Les règles communes de l'évaluation des diplômes en unités capitalisables du ministère chargé de l'agriculture s'appliquent aux brevets professionnels. Elles sont définies dans la note de service DGER/SDPFE/2016-31 du 15 Janvier 2016.

La mise en œuvre du brevet professionnel est soumise à une habilitation préalable délivrée par le DRAAF selon une procédure définie dans la note de service DGER/SDPFE/2014-109 du 13 février 2014. Les équipes pédagogiques du BP Responsable de chantiers de bûcheronnage manuel et de sylviculture élaborent le plan d'évaluation et les épreuves à partir d'investigations sur les situations professionnelles menées auprès des professionnels locaux organisant et mettant en œuvre des chantiers de bûcheronnage manuel et de sylviculture afin d'élaborer et d'adapter la formation et l'évaluation aux caractéristiques locales de l'emploi et aux besoins du marché du travail sur leur territoire.

La construction et l'écriture de l'UCARE sont cadrées par la note de service DGER/SDPFE/2019-240 du 27 mars 2019 sur les "instructions générales relatives à la mise en œuvre d'unité d'adaptation régionale à l'emploi (UCARE) et modalités particulières de mise en œuvre des UCARE du Brevet professionnel option "Responsable d'entreprise agricole" (BP REA).

Comme pour tous les autres diplômes et titres en UC, le référentiel du BP "Responsable de chantiers de bûcheronnage manuel et de sylviculture", le document complémentaire et les textes réglementaires associés sont téléchargeables sur le site internet de l'enseignement agricole, Chlorofil, dans la rubrique "Diplômes et ressources pour l'enseignement", et la sous-rubrique Formations et diplômes de l'enseignement secondaire et supérieur court, à l'adresse suivante :

<https://chlorofil.fr/diplomes/secondaire/bp/bp-rcbm-debardage>



1. Mise en œuvre de l'évaluation :

Recommandations et prescriptions

1.1°. Évaluer des capacités en situation professionnelle : quelques principes

Compétences, capacités et situations

Au Ministère de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire (MASA), le choix a été fait de rédiger le référentiel de compétences sous la forme d'une liste de capacités conçues comme des compétences en devenir, qui s'avèreront avec la pratique et l'expérience. Les capacités certifiées peuvent être considérées comme les précurseurs des compétences clefs du ou des emplois visés par le diplôme. Les compétences sont du côté des professionnels confirmés. Un nouveau diplômé n'est pas encore un professionnel compétent : il est débutant, considéré comme "capable". Autrement dit, l'approche capacitaire repose sur l'idée qu'un apprenant ayant acquis les capacités d'un diplôme deviendra compétent en situation avec l'entraînement.

Une capacité exprime le potentiel d'un individu en termes de combinatoire de connaissances, savoir-faire et comportements (MAAF 2010). Elle peut être définie comme le pouvoir d'agir efficacement d'une personne dans une famille de situations, fondé sur la mobilisation et la combinaison de ressources multiples : connaissances, savoir-faire, techniques et gestes, comportements et postures. Par famille de situations, on entend des situations proches qui présentent des traits communs : elles répondent aux mêmes buts, mobilisent les mêmes ressources, font appel à des raisonnements similaires.

Etre capable, c'est posséder le potentiel d'action nécessaire pour faire face aux situations professionnelles emblématiques de l'emploi visé. Ce potentiel repose sur l'articulation dans l'action du faire, de l'agir, et du penser, du raisonnement. La délivrance d'un diplôme du MASA correspond à l'assurance que la personne qui l'obtient est en mesure de prendre en charge les familles de situations que recouvre chacune

des capacités. Ces dernières ne couvrent pas toutes les situations professionnelles qu'un responsable de chantiers de bûcheronnage manuel et de sylviculture peut rencontrer dans la structure qui l'emploie, mais ciblent celles qui sont au cœur de son emploi, les plus significatives de sa compétence, indépendamment des particularités territoriales des massifs forestiers.

Capacités et situations sont indissociables : le développement des capacités passe par des mises en situations professionnelles variées, qui mobilisent des ressources plurielles et combinées. Le candidat apprend à prendre en charge globalement la situation qu'il rencontre : il s'agit pour lui de manipuler l'ensemble de composantes de la situation, d'identifier celles qui sont essentielles pour construire la réponse la plus adaptée à partir des connaissances, techniques, comportements qu'il mobilise et articule. Pour chaque famille de situations, il développe un modèle – ou un schéma - d'action qu'il adapte à chaque fois à la situation forcément particulière qu'il rencontre. Le passage de la réponse adaptée à la situation unique en cours à la construction d'une réponse plus générique adaptée non seulement à cette situation-là, mais aussi à l'ensemble des autres situations de la même famille signe le développement de la capacité. La capacité est donc le pouvoir qu'a la personne d'adapter la conduite de son action à une famille de situations donnée.

Le référentiel de compétences du BP "Responsable de chantiers de bûcheronnage manuel et de sylviculture" est constitué de 6 capacités, qui correspondent chacune à une UC. Les cinq premières capacités sont définies au niveau national ; la dernière, qui cible une adaptation à des enjeux professionnels particuliers, est laissée à l'initiative des centres en fonction des spécificités territoriales et des besoins de professionnalisation locaux. L'une de ces UC d'adaptation régionale à l'emploi qui cible la prise en charge du fonctionnement de l'entreprise de travaux

forestiers a été cadrée au niveau national et est également présentée dans ce document.

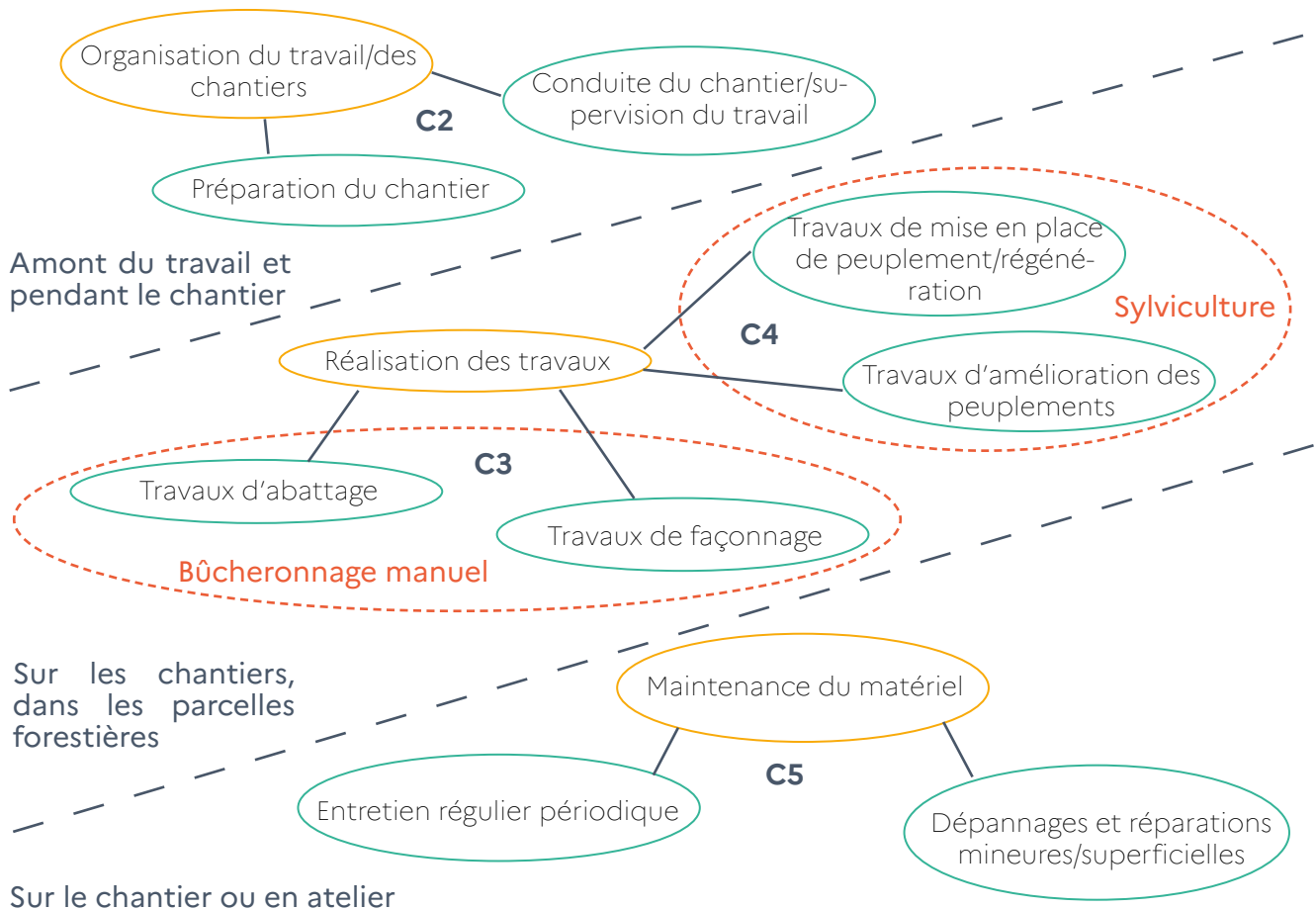
La capacité C1 est commune à tous les BP, mais elle est déclinée de manière spécifique à chaque option. Si elle n'est pas adossée à un champ de compétences particulier ni à des SPS spécifiques, elle découle cependant aussi des résultats de l'analyse du travail et intègre d'autres enjeux et intentions. Elle vise l'affiliation à un secteur professionnel particulier, celui de la forêt dans le cas du BP "Responsable de chantiers de bûcheronnage manuel et de sylviculture", et l'initiation du développement de son identité professionnelle dans un contexte de transitions agroécologiques, d'une part par la compréhension des impacts de ses pratiques professionnelles sur le fonctionnement du vivant dans les écosystèmes, d'autre part par l'appropriation des références et repères de la communauté professionnelle des travaux forestiers. Elle est pensée comme fil rouge/conducteur pour la formation dans la mesure où le travail avec le vivant et l'identité professionnelle

traversent l'ensemble de l'exercice professionnel des futurs responsables de chantiers de bûcheronnage et de sylviculture et sont mobilisés dans l'ensemble des capacités et SPS. Elle est aussi un socle au sens où elle permet le développement des autres capacités du diplôme.

Les capacités C2, C3, C4 et C5 correspondent aux différents domaines/champs d'action professionnelle d'un responsable de chantiers de bûcheronnage manuel et de sylviculture autonome en charge de la réalisation de différents travaux forestiers, chacun d'eux recouvrant des activités professionnelles distinctes, liées à l'organisation et à la préparation en amont du travail sur les chantiers de bûcheronnage et de sylviculture, à la réalisation de différents travaux forestiers et à la maintenance courante des matériels forestiers (cf. schéma ci-dessous).

Les domaines d'action professionnelle du responsable de chantiers de bûcheronnage manuel et de sylviculture

Quelle que soit la région, dans des contextes territoriaux différents avec des types de peuplement et des systèmes de production variés, à partir de la commande et des consignes données.



Les capacités du BP "Responsable de chantiers de bûcheronnage manuel et de sylviculture"

C1. Se situer en tant que professionnel des travaux forestiers

- C11. Développer une culture professionnelle en lien avec le vivant
- C12. Se positionner en tant que professionnel des travaux forestiers

C2. Assurer le pilotage d'un chantier de bûcheronnage ou de sylviculture

- C21. Estimer la faisabilité technico-économique d'un chantier de bûcheronnage ou de sylviculture
- C22. Assurer l'organisation et le suivi du déroulement des travaux sur un chantier de bûcheronnage ou de sylviculture

C3. Réaliser des travaux de bûcheronnage manuel

- C31. Réaliser des travaux d'abattage
- C32. Réaliser des travaux de façonnage

C4. Réaliser des travaux de sylviculture

- C41. Réaliser des travaux de mise en place des peuplements
- C42. Réaliser des travaux d'amélioration des peuplements

C5 : Assurer l'entretien courant et les réparations mineures des matériels forestiers

- C51. Réaliser l'entretien quotidien et périodique des engins forestiers et de leurs équipements
- C52. Effectuer des dépannages et réparations mineures sur le petit matériel et les équipements des engins forestiers

C6 : S'adapter à des enjeux professionnels particuliers

Capacités et transitions écologiques

L'introduction des transitions écologiques dans les référentiels vise à permettre aux apprenants d'interroger leurs pratiques, leurs raisonnements et leur identité/éthique professionnelle au prisme de cet enjeu. L'approche située des capacités qui sont fondées sur les principales situations de travail de l'emploi visé par le diplôme, en ce qu'elle induit décroisement des disciplines, approche systémique, prise en compte des savoirs d'action, formation et évaluation en situation professionnelle, est propre à favoriser chez les apprenants l'appropriation des situations de travail propres aux transitions écologiques. Quatre principes d'action ont guidé la rénovation des référentiels en lien avec ces transitions : 1) tenir le pari de l'éducabilité¹, le stagiaire ou l'apprenti, quel que soit son niveau, étant autorisé à être force de proposition, 2) permettre à cet apprenant, futur professionnel, de problématiser sa pratique, 3) l'amener à raisonner dans différents modèles (de la durabilité faible jusqu'à la durabilité forte, sachant que les deux ne se valent pas mais que tous existent), 4) l'amener à agir en connaissance de causes et de conséquences.

Elle se traduit par différents biais : des champs de compétences nouveaux ou dont les finalités intègrent l'écologie ; de nouvelles situations

considérées comme significatives de la compétence (SPS) que les équipes sont invitées à utiliser comme support d'évaluation ; une capacité dédiée dans l'ensemble des Brevets professionnels (BP) "Se situer en tant que professionnel" avec deux capacités intermédiaires "Développer une culture professionnelle en lien avec le vivant" et "Se positionner en tant que professionnel [du secteur]"; des critères d'évaluation font aussi une référence explicite à la transition écologique (en termes de savoirs, de savoir-faire et/ou de comportements professionnels).

S'agissant du BP "Responsable de chantiers de bûcheronnage manuel et de sylviculture", le champ de compétences "Travaux d'exploitation / de récolte du bois" a pour finalité "Valoriser le potentiel de production tout en préservant la ressource" et le champ "Travaux de sylviculture" a pour finalité "Renouveler, entretenir et améliorer les peuplements en vue de l'utilisation multifonctionnelle de la forêt et de ses capacités de résilience". La C1 vise aussi à prendre en compte la manière dont le secteur forestier est impacté/interrogé par les transitions écologiques. Dans les capacités relatives à la réalisation des travaux, des critères sont introduits qui insistent sur la diagnostic, l'observation de l'écosystème.

Les modalités d'évaluation

Le brevet professionnel Responsable de chantiers de bûcheronnage manuel et de sylviculture est organisé et délivré en 6 unités capitalisables (UC), chacune d'elle correspondant à un bloc de compétences dans le cadre de la formation professionnelle continue ou de la VAE. Toutes

les UC sont de même nature : chacune d'entre elle correspond à une capacité globale qui recouvre deux capacités intermédiaires. L'unité de certification délivrée est l'UC, mais ce sont les capacités constitutives de l'UC qui doivent être évaluées.

| Capacités | Unités capitalisables | Prescriptions spécifiques pour l'évaluation |
|-----------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------|
| C1 | UC1 : Se situer en tant que professionnel des travaux forestiers | |
| C2 | UC2 : Assurer le pilotage d'un chantier de bûcheronnage manuel ou de sylviculture | Évaluation en situation professionnelle |
| C3 | UC3 : Réaliser des travaux de bûcheronnage manuel | Évaluation en situation professionnelle |
| C4 | UC4 : Réaliser des travaux de sylviculture | Évaluation en situation professionnelle |
| C5 | UC5 : Assurer l'entretien courant et les réparations mineures des matériels forestiers | Évaluation en situation professionnelle |
| C6 | UC6 : intitulé à définir par les centres UC laissée à l'initiative des équipes, à déterminer en fonction des enjeux locaux d'employabilité dans la filière. | Évaluation en situation professionnelle |

Principes de l'évaluation en situation professionnelle

De même que le développement des capacités s'appuie sur des mises en situation, la vérification de leur mise en place suppose de mettre le candidat dans les mêmes types de situation et d'apprécier la façon dont il mobilise et articule les ressources dont il dispose pour faire face à la situation rencontrée et les adapte dans d'autres situations du même type.

L'approche capacitaire a des conséquences sur l'évaluation : c'est la capacité du candidat qui est évaluée, son pouvoir d'action en situation, pas ses connaissances ni ses savoir-faire dans telle ou telle discipline ou dans tel ou tel module. Cela suppose de se démarquer des pratiques d'évaluation basées sur le contrôle de connaissances déconnectées de leur usage et la vérification de savoir-faire procéduraux. La validation d'une capacité nécessite de réaliser une évaluation globale, en situation, dans laquelle le candidat est amené à utiliser et adapter ce qu'il sait et sait faire en fonction du contexte par-

ticulier qu'il rencontre et des caractéristiques principales qu'il retient pour faire ce qui lui est demandé et prendre en main la situation.

Dans un diplôme de la formation professionnelle visant une qualification professionnelle, une évaluation "en situation professionnelle" est très souvent prescrite pour les capacités professionnelles.

Dans une évaluation en situation professionnelle, pour vérifier le développement d'une capacité, regarder le résultat de l'action ou la seule performance du candidat - ce qui est directement visible ou accessible dans le travail demandé dans le cadre de la situation d'évaluation - ne suffit pas. La prise en compte des raisonnements qui ont permis d'arriver à ce résultat et ont accompagné le déroulement de l'action, de la façon dont le candidat pense son action, des savoirs, techniques, savoir-faire et comportements qu'il mobilise et combine dans la situation, est nécessaire.

La construction et l'organisation de l'épreuve doivent donc permettre au formateur évaluateur d'accéder à ces raisonnements et de vérifier l'adaptation du candidat à la situation support de l'évaluation, à des variations de cette situation – de ses caractéristiques - ou à des situations proches. Au-delà de la prise en charge de la situation particulière qui sert de support à l'évaluation, c'est le potentiel à s'adapter à l'ensemble des situations d'une même famille qui indique le développement de la capacité et qui est visé dans l'évaluation certificative.

Le formateur évaluateur, pour juger de la construction de la capacité chez le candidat, ne se réfère pas aux seules actions d'exécution – le "faire" – et ne prend pas non plus seulement en compte les connaissances énoncées. Il regarde comment le candidat a mobilisé et combiné ce qu'il sait et ce qu'il sait faire - ses ressources - dans la situation vécue, dans des variations de cette situation et dans d'autres situations du même type. Il vérifie que le candidat a développé le triptyque "faire plus, raisonner plus, s'adapter" correspondant à la capacité. La nature et les modalités choisies pour chaque épreuve doivent donc permettre, dans le respect du cadre réglementaire, d'une part la mobilisation des raisonnements et ressources associées, d'autre part leur expression par le candidat.

Méthode pour l'évaluation en situation professionnelle

Dans le brevet professionnel "Responsable de chantiers de bûcheronnage manuel et de sylviculture", les capacités C2, C3, C4, C5 et C6 sont obligatoirement évaluées selon la modalité : "évaluation en situation professionnelle". Cette prescription ne s'applique pas à la C1, qui peut selon les choix du centre de formation et sous réserve d'agrément par le jury, se dérouler en situation professionnelle ou selon une autre modalité.

Pour rappel, dans les diplômes en UC, chaque capacité intermédiaire ne peut être évaluée qu'une fois et le nombre total d'épreuves est au plus égal à 1,5 fois le nombre d'UC, soit 9 dans le cas du BP Responsable de chantiers de bûcheronnage et de sylviculture. L'ensemble des épreuves doit permettre la validation de toutes les capacités du référentiel de certification.

Dans les centres, en amont de la formation, pour construire les situations et les épreuves supports de l'évaluation adaptées à l'expression des capacités des candidats, les équipes

doivent réaliser des analyses de situations de travail en lien avec les champs de compétences et les SPS du référentiel d'activités.

Une évaluation en situation professionnelle comporte les caractéristiques suivantes :

- - Elle place le candidat dans des situations les plus proches possibles des situations professionnelles emblématiques du profil d'emploi visé par le BP. Elle est donc construite en lien avec les SPS du référentiel de diplôme d'une part et avec le périmètre de la capacité à évaluer d'autre part.
- Elle prévoit la réalisation d'une production, d'un travail (une "tâche") en lien avec la conduite et l'exercice de ces activités : cette production correspond à la partie "observable" de l'action du candidat.
- Elle met à jour les raisonnements qui sous-tendent et déterminent cette production. Ces raisonnements constituent la partie cognitive, mentale, de l'action du candidat.
- - Elle permet de regarder la façon dont le candidat, à partir de la production à laquelle il aboutit, s'est approprié les caractéristiques de la situation, a mobilisé les ressources nécessaires et a adapté son raisonnement aux particularités de cette situation, à des variations de cette situation et à d'autres situations du même type.

Au niveau 4, les productions attendues du candidat peuvent correspondre à la réalisation de travaux, d'interventions : abattage d'un arbre, découpe et ébranchage de l'arbre, réalisation de travaux de dégagement, sélection de tiges d'avenir, réalisation d'un dépannage ou d'une réparation mineure sur le petit matériel et les équipements d'un engin forestier. Elles peuvent également recouvrir la construction de raisonnements nécessaires pour prendre des décisions, faire des choix d'organisations et/ou d'interventions : discussions techniques avec le commanditaire pour identifier la nature du travail et les modalités techniques, diagnostic technique préalable à une intervention, diagnostic de l'état d'un arbre dans sa station en vue d'un abattage, adaptation du planning d'activités et organisation de la journée de travail, etc. Dans les deux cas, ce que le formateur-évaluateur cherche à mettre à jour dans l'évaluation, c'est la réflexion, la démarche qui a prévalu dans la construction à laquelle le candidat est arrivé. L'évaluation est ciblée sur ce qui a été pris en compte et mis en lien pour aboutir à la production.

Les modalités d'évaluation en situation professionnelle restent à l'initiative des équipes, mais doivent permettre au candidat d'exprimer au mieux son potentiel – sa capacité.

Dans le cas où la modalité retenue serait celle d'une production associée à un entretien d'évaluation, quelques recommandations spécifiques peuvent être faites :

- La production à réaliser, quelle que soit la forme choisie par l'équipe enseignante, peut faire l'objet de traces qui permettent de rendre compte de la démarche et du raisonnement du candidat. Il peut s'agir de documents écrits, de photos, schémas, croquis, etc.
- - L'entretien d'évaluation, notamment fondé sur l'utilisation de techniques d'explicitation, cherche à accéder au raisonnement ayant permis cette production. Pour mener cet entretien, l'évaluateur doit en maîtriser les techniques et principes associés et bien connaître la capacité qui est visée, son périmètre, les SPS qu'elle recouvre et les ressources qu'elle mobilise, ainsi que les critères qui permettent de l'évaluer.

L'évaluateur doit guider l'entretien de façon à obtenir les informations qu'il recherche, les indices qui vont lui permettre de constater si la capacité visée est acquise : outre la pertinence et la cohérence des raisonnements, l'entretien cherche à tester l'adaptation à la diversité et à la variabilité des situations rencontrées.

Le formateur-évaluateur doit formuler une appréciation globale sur l'atteinte de chaque capacité intermédiaire au terme de la situation d'évaluation qui permet de vérifier sa mise en place, en vue de proposer au jury la validation ou non de chacune des UC, conformément aux textes en vigueur.

Les références utilisées pour juger de la mise en place des capacités intermédiaires sont constituées par :

- Les critères généraux, déterminés au niveau national, qui figurent dans le référentiel d'évaluation et sont repris dans le chapitre 1.2 de ce document. Quel que soit le choix de la situation de travail support de l'évaluation, ils s'imposent à toutes les équipes.

Dans le BP "Responsable de chantiers de bûcheronnage manuel et de sylviculture", chaque capacité intermédiaire est évaluée à partir de deux ou trois critères qui ciblent les

éléments clés centraux/essentiels à prendre en compte dans l'activité développée par le candidat pour prendre en charge la situation et plus globalement la famille de situations dans laquelle il se trouve. Significatifs de la capacité, ils orientent la prise de décision de l'évaluateur, et indiquent les repères choisis pour servir de base à la formulation du jugement évaluatif sur sa mise en place. Ils sont propres à chaque capacité et donc aux familles de situations que ces dernières recouvrent.

- Des indicateurs, propres aux situations supports des évaluations choisies par l'équipe pédagogique et donc à définir à partir des particularités de ces situations. Contextualisés et concrets, les indicateurs spécifient les critères. Ils permettent à l'évaluateur d'investiguer et d'étayer son jugement sur chaque critère. Ils ne constituent pas une liste de points à vérifier obligatoirement ; ils ne donnent pas lieu à une évaluation sommative (x points pour chaque indicateur). Ceux qui figurent dans ce document sont donnés à titre d'exemples et ne sont donc pas à prendre tels quels dans les grilles d'évaluation. Ils ne constituent pas non plus le plan ou les contenus des cours.

Critères et indicateurs sont reportés dans les grilles d'évaluation agréées par le jury.

Pour formuler son jugement, le formateur-évaluateur prend également appui sur l'appréciation du tuteur, sur d'éventuelles traces du travail du candidat (documents écrits, photos, schémas...), qui permettent d'accéder aux résultats et à la réalisation du travail demandé dans le cadre de la situation d'évaluation, et sur l'expression de ses raisonnements.

Si le maître de stage ou d'apprentissage est au plus proche de la réalité du travail effectué, en revanche, il ne maîtrise pas forcément toutes les visées ni la technique de l'évaluation. C'est donc le formateur-évaluateur qui est in fine le seul responsable de l'évaluation.

1.2. Cadrage de l'évaluation des capacités du BP "Responsable de chantiers de bûcheronnage manuel et de sylviculture"

Dans cette partie, pour chaque capacité du référentiel de compétences, sont rappelés le champ de compétences et les SPS auxquels elle se réfère. Chaque capacité globale est rapidement présentée, de même que ce que recouvre chacune des deux capacités intermédiaires qui la constituent. Enfin le cadrage de l'évaluation est précisé pour chaque capacité intermédiaire : les critères d'évaluation obligatoires à prendre en compte et des exemples d'indicateurs à adapter par les équipes sont donnés.

Pour faciliter la lecture du document complémentaire, le titulaire du profil d'emploi visé est dénommé "Responsable de chantiers forestiers", indépendamment de toute appellation officielle ou en usage dans les grilles ou conventions collectives du secteur de l'exploitation forestière et de la sylviculture.

C1 : Se situer en tant que professionnel des travaux forestiers

1.1. Développer une culture professionnelle en lien avec le vivant

1.2. Se positionner en tant que professionnel des travaux forestiers

La **capacité C1** vise le développement d'une culture du secteur de la forêt dans lequel les diplômés du BP vont s'insérer et la construction de leur identité professionnelle en tant que responsable de chantiers forestiers : ce que je suis dans mon travail, comment je le fais, pour quoi je choisis de le faire comme ça. L'enjeu est de s'inscrire dans une communauté professionnelle particulière, dont le contexte évolue fortement avec :

1. Une spécialisation accélérée,
2. Une économie de plus en plus à flux tendus,
3. De moins en moins d'encadrement (gestionnaires) sur le chantier,
4. Des équilibres rompus qui rendent les forêts plus dangereuses,
5. Des activités connexes (génie écologique, équipements d'accueil, défense contre les incendies, bois énergie en filières locales et courtes...) qui se développent,
6. Des chocs climatiques et une perte de la biodiversité qui mettent en péril la résilience de certains massifs forestiers,
7. La montée en puissance des préoccupations écologiques de la société avec des crispations fortes et des initiatives citoyennes qui se développent.

Un des aspects essentiels de l'identité et de la culture professionnelle en forêt est le travail avec le vivant à différentes échelles (capacité C1.1). Les bases de cette identité professionnelle se construisent progressivement par la confrontation de ses pratiques, projets, orientations avec celles d'autres professionnels et/ou acteurs territoriaux parties prenantes de l'aménagement des espaces ruraux et forestiers qui peuvent en avoir des conceptions et des usages très différents (capacité C1.2).

Deux focales peuvent éclairer les changements en cours dans les travaux forestiers :

- Le rapport qu'entretient le responsable de travaux forestiers à la nature : entre maîtrise de la nature associée à des espaces en libre évolution en compensation, réduction des impacts négatifs, ou partenariat Homme/nature visant à concilier conservation des écosystèmes et développement socioéconomique ;
- Le mode de gestion sociale des problèmes en cours dans la structure dans laquelle il travaille : entre gestion technocratique, consultation des parties prenantes, ou construction – avec les acteurs territoriaux – des problèmes à résoudre.

Un des aspects essentiels de l'identité et de la culture professionnelle en forêt est le travail avec le vivant à différentes échelles (capacité C1.1). Les bases de cette identité professionnelle se construisent progressivement par la confrontation de ses pratiques, projets, orientations avec celles d'autres professionnels et/ou

acteurs territoriaux parties prenantes de l'aménagement des espaces ruraux et forestiers qui peuvent en avoir des conceptions et des usages très différents (capacité C1.2).

La construction de cette capacité requiert du temps et de l'expérience et la formation ne peut qu'initier son développement. Mais elle paraît essentielle dans un contexte où les responsables de chantiers forestiers doivent être de plus en plus autonomes, de plus en plus pointus techniquement et doivent adapter leur activité à des situations de grande fragilité (déperissement de certaines forêts).

Un grand nombre de domaines (biologie écologie, histoire, économie, réglementation, sociologie, ...) sont de nature à contribuer à la construction de ressources et de repères pour développer cette capacité et permettre au professionnel d'agir en ayant connaissance du vivant – savoir pourquoi faire une chose et comment la faire –, et de lui-même – savoir ce qu'il peut faire et ne peut pas faire et les raisons qui l'aident ou l'empêchent.

Compte tenu des débats et des enjeux concernant les fonctions et les usages des espaces forestiers, une réflexion portant sur les différentes manières de concevoir la sylviculture (au sens large) est privilégiée pour la construction de repères, permettant au candidat de se positionner en tant que professionnel de la forêt.

La capacité C1.1. "Développer une culture professionnelle en lien avec le vivant" renvoie aux enjeux de la contribution du secteur de la forêt aux transitions tant écologiques que sociétales. Dans un contexte de chocs climatiques et de perte de biodiversité qui mettent à mal les forêts, d'une contraction des pas de temps pour aller vers plus de résilience et de mobilisations sociétales qui interpellent les professionnels, les responsables de travaux forestiers sont amenés à davantage encore prendre en compte les processus écologiques dans leurs pratiques pour s'inscrire dans une production (plus) soutenable et résiliente. Les questions de changement climatique, les impératifs de préservation des ressources naturelles, le stockage du carbone et de l'eau, le maintien de la biodiversité, la préservation des sols, la mobilisation des services écosystémiques... font partie de sa réflexion. Les choix de conduite des chantiers ne sont pas uniquement référés à des systèmes de contraintes techniques ; ils s'inscrivent dans des contextes de plus en plus complexes. Le

responsable de chantiers forestiers travaille en premier lieu avec le vivant, mais ses pratiques impactent les paysages et donc la qualité de vie des habitants. Il est amené à articuler différentes échelles temporelles (notamment dans une perspective de plus grande résilience) et spatiales dont les échelles globale, continentale, stationnelle... mais aussi territoriale (Chartes forestières de territoire) afin d'intégrer les composantes socio-éco-territoriales. Plus qu'une production sous contraintes environnementales, le responsable de travaux forestiers est aujourd'hui amené à travailler AVEC le vivant dans une logique multifonctionnelle. Il s'agit à minima pour lui de participer à la réduction des pressions sur les écosystèmes voire de les préserver, ou mieux encore, d'améliorer leur état, par la restauration de leurs fonctionnalités et de leurs capacités d'autorégulation tout en tenant compte de l'impact des choix sur la viabilité économique de l'entreprise. Le responsable de travaux forestiers est donc amené à identifier les enjeux de préservation voire d'amélioration d'une ressource commune (sur la parcelle forestière et le territoire), à identifier les impacts négatifs ou positifs, sur le court et le long terme, de ses interventions sur l'état de cette ressource pour les ajuster au mieux.

Dans ce contexte, l'expertise en biologie-écologie mais aussi en agronomie, constituent des ressources fondamentales pour le responsable de chantiers forestiers : sa compréhension des conditions qui permettent aux espèces de survivre, mais aussi des relations entre espèces, de l'état et du fonctionnement des végétaux et des sols et de leurs interactions fonde/oriente ses choix d'intervention en fonction des différents niveaux de gestion anthropique des espaces. Au cœur de cette capacité, la compréhension des processus biologiques du fonctionnement des écosystèmes est une clé pour appréhender les impacts écologiques des activités forestières et dialectiser bon usage et bon état des forêts.

La capacité C1.2 "Se positionner en tant que professionnel des chantiers forestiers" suppose, à partir d'une vision d'ensemble du contexte socio-économique de la filière, de s'affilier à un milieu – celui des travaux forestiers – avec son organisation, son histoire, sa culture, son vocabulaire, ses normes, ses débats et ses valeurs, pour progressivement se positionner dans ce milieu et développer sa propre identité professionnelle.

Il s'agit d'abord de repérer la structuration professionnelle et économique du secteur – ses entreprises, ses acteurs, ses partenaires... –, son organisation juridique et réglementaire – conventions collectives, droit du travail, droits/dispositifs de la protection sociale... – ainsi que les évolutions de son contexte socio-politique – politiques publiques sectorielles et/ou territoriales, attentes sociales...

Il s'agit également d'identifier l'évolution des enjeux du secteur, en lien notamment avec l'intégration croissante des visées écologiques et les évolutions de la gouvernance territoriale des espaces ruraux. La durabilité des espaces forestiers n'est plus travaillée sous le seul angle des certifications (PEFC, FSC) ou de la chaîne de contrôle des approvisionnements. Différents types de gestion ont cours, qui relèvent plus ou moins de la maîtrise technique de la forêt (sylviculture de peuplement) versus son ré-en-sauvagement, ou de l'intégration des équilibres des écosystèmes à une échelle territoriale favorisant la diversification des peuplements en termes de structures et d'essences (sylviculture de l'arbre). La conception de la forêt comme bien commun se renforce, mais les alternatives sont en construction entre une option volontariste et productiviste avec la forêt comme réserve de bois et de carbone (rapport Cattelot 2020) et une option plus sociétale et écosystémique avec une forêt et une gestion durables comprenant une certaine sobriété en termes de consommation de bois (rapport Panot 2020).

Le travail en sécurité, étayé par l'évaluation constante des risques et dangers et la gestion la plus consciente possible de ces derniers pour les réduire au maximum sinon les éliminer complètement, est également l'un des grands enjeux du travail en forêt, au cœur de l'identité professionnelle du responsable de chantiers forestiers.

Pour le futur professionnel responsable de chantiers forestiers, il s'agit de s'appropriier ces enjeux, les débats qui les concernent, ainsi que les dilemmes qui traversent le milieu des travaux forestiers. Il sera amené à travailler dans et/ou pour diverses entreprises de travaux forestiers qui s'emparent de ces enjeux et y répondent de manière variable selon leurs contextes, leurs finalités et leurs orientations stratégiques : modèle de gestion forestière selon une logique filière et/ou patrimoniale et multifonctionnelle, plus ou moins forte mécanisation, durabilité plus ou moins forte, etc. Il a à se préparer à raisonner et adapter ses pratiques et ses raisonnements professionnels à ces différents contextes pour pouvoir s'y intégrer.

Il a également à déterminer progressivement les pratiques de gestion-exploitation forestière qui lui correspondent davantage pour faire son choix d'insertion, infléchir sa trajectoire professionnelle, et prendre part à son tour et depuis sa place dans l'entreprise à la définition de l'identité professionnelle du secteur dans lequel il s'inscrit.

Le positionnement en tant que professionnel des chantiers forestiers suppose que le responsable de chantiers forestiers apprenne progressivement à problématiser ses pratiques et son expertise professionnelle, afin d'être en capacité de construire les problèmes auxquels il répond par ses choix techniques. La construction progressive de son rapport aux risques et aux écosystèmes forestiers constitue deux éléments structurants dans son positionnement professionnel (cf. Figure 1).

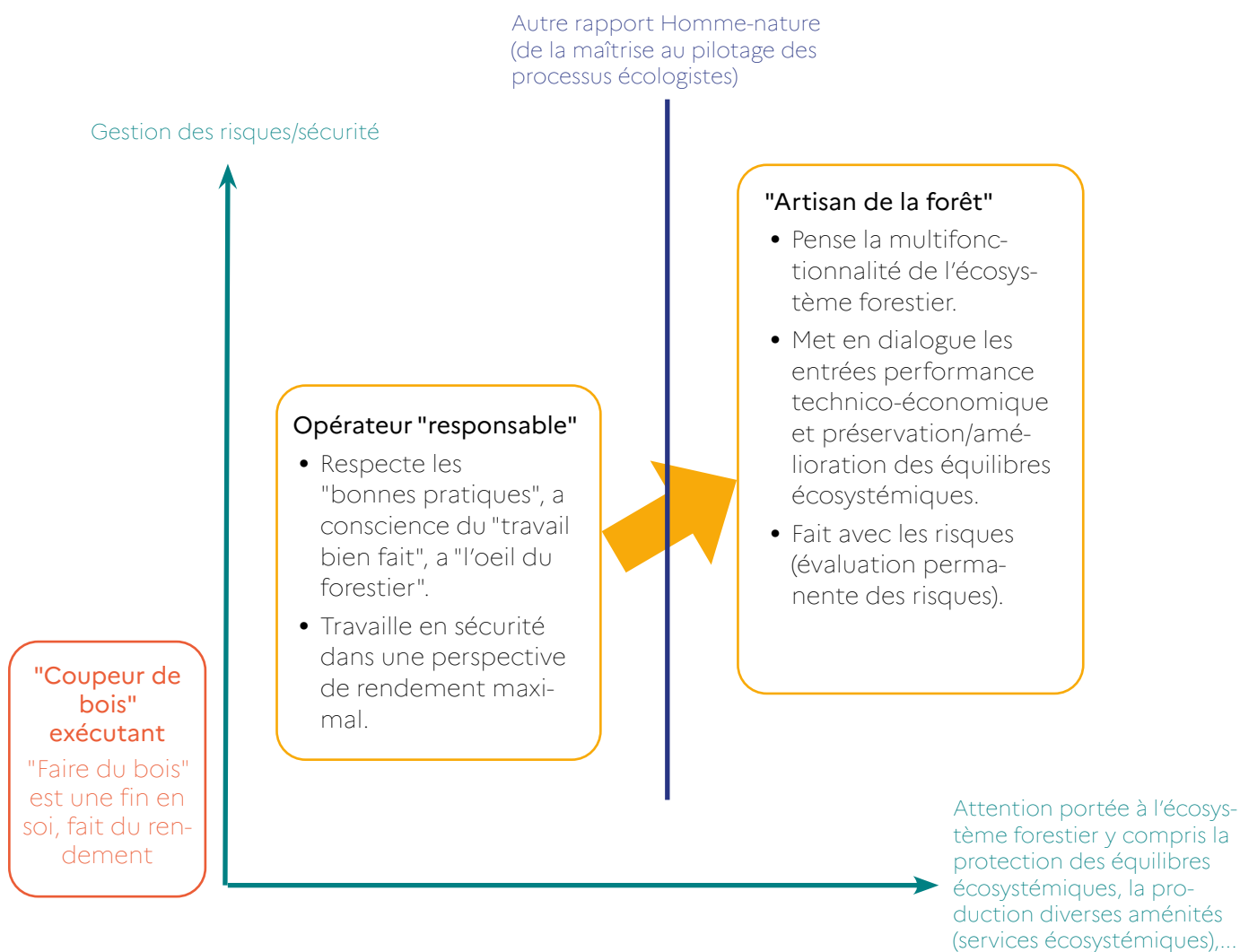


Figure 1
Différentes figures du responsable de travaux forestiers en fonction du rapport aux risques et à la nature

Cadrage de l'évaluation de la C1

Compte tenu de son caractère transversal à l'exercice du métier, la capacité C1 n'est pas référée à un champ de compétences particulier du référentiel professionnel et aucune modalité d'évaluation ne s'impose. Seuls sont imposés les critères nationaux pour chacune des capacités à évaluer. Les indicateurs doivent être précisés par les équipes et proposés au jury pour la validation des épreuves.

| C1. Se situer en tant que professionnel des travaux forestiers | | |
|-----------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Capacité à évaluer | Critères | Exemples d'indicateurs |
| 1.1. Développer une culture professionnelle en lien avec le vivant | <p>Identification d'une ressource commune à enjeu sur la parcelle forestière dans son territoire</p> <p>Le candidat repère des enjeux de préservation et/ou d'amélioration de l'état d'une ressource d'une ressource commune.</p> | <p>Identification des services écosystémiques rendus par la forêt (parcelle dans son territoire) : régulation du climat, de l'érosion des sols, de la production de biodiversité...</p> <p>Identification des conditions de leur fonctionnalité (âge de la coupe, diversité des essences présentes, couverture du sol, densité du peuplement, ...)</p> <p>Identification des ressources communes impactées par le chantier forestier : eau, sol, biodiversité, paysage, état sanitaire des peuplements, ...</p> <p>...</p> |
| | <p>Évaluation de l'impact d'une intervention sur l'état de cette ressource</p> <p>Le candidat identifie des impacts négatifs ou positifs, sur le court et le long terme, d'une intervention sur l'état de cette ressource pour ajuster au mieux les interventions</p> | <p>Identification des processus écologiques en jeu</p> <p>Définition de la nature des impacts sur l'écosystème</p> <p>Comparaison de différents modes de gestion des espaces forestiers : mise en relation des pratiques et des impacts sur l'état de la ressource</p> <p>Identification de pratiques ou de choix techniques qui fragilisent ou qui améliorent l'état de la ressource</p> <p>...</p> |
| 1.2. Se positionner en tant que professionnel des travaux forestiers | <p>Contextualisation de l'activité professionnelle des travaux forestiers</p> <p>Le candidat caractérise l'activité professionnelle au regard de l'organisation de la filière, de ses évolutions socio-économiques, de ses enjeux et orientations actuels</p> | <p>Identification des grands modèles de gestion forestière et de leur évolution dans le temps et l'espace</p> <p>Identification des droits et des risques en lien avec les travaux forestiers (fonctionnement de l'entreprise, droit du travail, conventions collectives, dispositif de protection sociale ...)</p> <p>Identification des enjeux de gestion forestière : résilience, multifonctionnalité, attentes de la société d'un point de vue socio-territorial (services écosystémiques dont paysage...) et d'un point de vue global (dont stockage carbone...) ...</p> <p>...</p> |
| | <p>Construction d'un positionnement professionnel</p> <p>Le candidat élabore une position professionnelle qui s'appuie sur les caractéristiques du travail dans la filière des travaux forestiers, intègre les enjeux de la transition écologique et de rapport aux risques</p> | <p>Mobilisation de références dans le secteur des travaux forestiers</p> <p>Comparaison de différents modèles/conceptions de la gestion forestière : époque et contexte, caractéristiques, critères de qualité associés...</p> <p>Prise en compte des principes de durabilité dans la construction de la position</p> <p>Repérage des tensions/dilemmes professionnels notamment en lien avec la prise de risque ...</p> <p>...</p> |

Les capacités C2, C3, C4 et C5 sont évaluées en situation professionnelle. Les situations d'évaluation sont élaborées en référence à des situations professionnelles repérées localement comme significatives des champs de compétences qui correspondent à la capacité évaluée. Les situations d'évaluation tiennent également compte du périmètre de la capacité à évaluer.

Dans le cas où l'épreuve comporte une production associée à un entretien d'évaluation, la production demandée au candidat doit s'accompagner d'une trace, écrite ou autre, qui rend compte du travail effectué pour la réaliser.

C2 : Assurer le pilotage d'un chantier de bûcheronnage ou de sylviculture

2.1. Estimer la faisabilité technico-économique d'un chantier de bûcheronnage ou de sylviculture

2.2. Assurer l'organisation et le suivi du déroulement des travaux sur un chantier de bûcheronnage ou de sylviculture

La **capacité C2** recouvre l'estimation de la faisabilité technique des chantiers de travaux forestiers ainsi que de leur rentabilité économique d'une part (C2.1), la prise en charge de leur organisation à partir de la commande en amont de leur réalisation proprement dite et le suivi des travaux en cours de réalisation sur les parcelles jusqu'à la réception d'autre part (C2.2).

Le responsable de chantiers de bûcheronnage et de sylviculture a souvent des chantiers qui durent plusieurs jours avec différents interve-

nants/opérateurs dans le cadre d'une coactivité – bûcherons, débardeurs, transporteurs. Il intervient dans des contextes territoriaux variés dont il a à identifier les contraintes à la fois techniques concernant les caractéristiques de la parcelle, les types de peuplement et la nature des produits à sortir, et règlementaires – zones Natura 2000,... – ou de présence de public. Il programme sa journée de travail ou ses chantiers en fonction du cahier des charges, ou des consignes du donneur d'ordre et des conditions d'intervention. Même s'il discute avec le client ou son responsable des choix d'intervention, c'est lui qui décide des modalités techniques d'intervention sur les parcelles forestières en prenant en compte les conditions d'efficacité et de sécurité.

Rappel du champs de compétences et des significations professionnelles significatives (SPS) de référence en lien avec la capacité C2

| Champs de compétences | SPS | Finalités |
|--------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Organisation d'un chantier forestier | <ul style="list-style-type: none"> • Renseignement de la fiche de chantier pour le donneur d'ordre • Négociation de la demande d'un client • Visite de chantier • Répartition du travail sur le chantier • Concertation en cours de chantier avec le donneur d'ordre • Réception d'un chantier | Permettre un déroulement optimal d'un chantier forestier dans le respect des règles de sécurité |

La capacité C2.1 cible la vérification de la faisabilité technique et de l'intérêt économique/rentabilité d'un chantier jusqu'à la prise de décision de prendre ou non le chantier à partir de la visite de la parcelle forestière, de la demande d'intervention d'un client et/ou du cahier des charges et par rapport aux moyens matériels et humains dont l'entreprise dispose :

- prise en charge, décryptage/clarification de la commande : évaluation du volume/cubage, qualité du bois, discussion sur les modalités techniques d'intervention au vu des caractéristiques du chantier ;
- diagnostic de faisabilité technico-économique : estimation du coût de revient avec une prise en compte des charges fixes et variables, du temps de travail, des moyens nécessaires (matériels et humains) et de l'intégration possible dans le planning de travail de l'entreprise ;
- prise de décision de prendre ou non le chantier.

Au cœur de ce diagnostic technico-économique se trouve pour le responsable de chantiers forestiers la recherche de la meilleure efficacité technique et économique ainsi que la préservation du potentiel de production de la parcelle et la pérennisation du peuplement. Il a en tête le coût d'une journée de travail qu'il met en perspective le cas échéant avec le cubage/stérage à sortir sur une journée. Pour le choix de son intervention et la définition de ses modalités, il mobilise une vision globale du devenir de la parcelle sur le moyen et le long terme : il reconstitue l'historique et anticipe le devenir de la parcelle, il observe son état et son contexte – bordure de chemin, présence de zones de régénération, ligne électrique, ... – et il repère les opportunités ou les empêchements. Il prend en compte la réglementation en vigueur et évalue/anticipe les risques d'accidents en estimant la dangerosité du chantier – chablis, arbres dépérissants, état sanitaire.

La capacité C2.2 cible l'opérationnalisation de la commande et l'organisation du travail en amont et en cours de chantier en fonction de sa nature et des interventions prévues jusqu'à la réception du chantier. Il s'agit d'articuler les travaux à effectuer (le quoi) avec les conditions de réalisation :

- où, quand/à quel moment, en combien de temps, quels types de produits et combien ?
- avec quelles techniques, quel matériel, quelle main d'œuvre, quels intervenants extérieurs et quand, quelles fournitures ?

En amont de la réalisation des travaux, elle recouvre en particulier les situations de travail en lien avec la logistique matérielle et humaine. A partir du calendrier prévisionnel des travaux, le responsable de chantiers forestiers prévoit la main d'œuvre complémentaire si besoin, et prépare le matériel et les approvisionnements (nature et volume) de manière à assurer la plus grande continuité possible du travail et à réduire au maximum les trajets entre le chantier et le lieu de stockage. Il prévoit tous les équipements de protection individuelle nécessaires et les systèmes de communication adaptés. Il achemine la main d'œuvre, les approvisionnements et le matériel sur le chantier.

Avant le commencement du chantier, à partir d'une évaluation des risques et en prenant en compte la réglementation en vigueur en fonction des caractéristiques du chantier, le responsable de chantiers forestiers renseigne la fiche de chantier et sécurise les conditions de l'intervention sur la parcelle – signalisation temporaire du chantier, vérification du dégagement des accès pour les secours, vérification de l'existence d'une couverture téléphonique, prévision des périmètres de sécurité de chaque opérateur en fonction de la nature des travaux...

Il prépare l'intervention technique sur la parcelle en fonction de la nature du chantier : repérage des arbres à abattre et des tiges d'avenir, des zones de régénération, jalonnement...

Au commencement du chantier, le responsable de chantiers forestiers répartit les tâches et distribue les consignes de travail et de sécurité pour une petite équipe de tâcherons. Il contrôle l'avancée, la qualité du travail réalisé et régule l'activité pour tenir un rythme/débit de chantier.

Tout au long de la réalisation des travaux, il organise la coordination avec les différents opérateurs en cas de co-activité afin de prévenir les risques d'accidents liés à l'intervention simultanée de plusieurs opérateurs – bûcheronnage, débardage – et de faciliter le travail sur le chantier.

Il prend en compte les imprévus, les contraintes en lien avec la météo et la portance des sols, réajuste le déroulement des activités dans l'encours de l'action en prenant des décisions en autonomie sans pouvoir toujours prendre l'avis du donneur d'ordre.

Le responsable de chantier réalise des comptes rendus périodiques concernant l'avancée des travaux et les difficultés rencontrées au responsable hiérarchique, au donneur d'ordre ou au commanditaire. Il assure la réception du chantier auprès du commanditaire ou du client.

Même s'il doit rendre compte au donneur d'ordre ou au commanditaire de l'avancée des travaux le responsable de chantiers forestiers est autonome dans l'organisation du travail. La recherche d'efficacité technique et économique est une préoccupation constante pour assurer la continuité des travaux. Tout au long de la réalisation du chantier le responsable d'un chantier de travaux forestiers a en tête «le modèle économique»/ objectif de rendement / productivité de l'activité qu'il est en train de réaliser. Il intègre dans l'organisation de son chantier de bûcheronnage ou de sylviculture la prise en compte des impacts environnementaux et des réglementations – charte forestière, zone Natura 2000, cours d'eau, zones humides, tourbières, ... –, la présence du public et la multifonctionnalité de la forêt. Le cas échéant il se coordonne avec et /ou anticipe l'intervention des autres opérateurs dont il connaît le travail et les contraintes techniques. La prise en compte de la sécurité des personnes dans la réalisation des différentes interventions constitue sa préoccupation majeure.

Cadrage de l'évaluation de la C2

Le travail en sécurité est une condition sine qua non pour valider la C2.2

| C2 : Assurer le pilotage d'un chantier de bûcheronnage ou de sylviculture | | |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Capacité à évaluer | Critères | Exemples d'indicateurs |
| 2.1. Estimer la faisabilité technico-économique d'un chantier de bûcheronnage ou de sylviculture | <p>Evaluation de la rentabilité du chantier</p> <p>Le candidat estime le coût de revient du chantier et la marge à partir de laquelle le chantier est rentable.</p> | <p>A partir de la commande d'un client, d'un cahier des charges et de la visite de la parcelle en fonction de la nature de l'intervention prévue :</p> <ul style="list-style-type: none"> • cubage/stérage du bois à couper • estimation prévisionnelle des charges variables –carburant, autres fournitures,... • calcul des charges liées aux obligations règlementaires : signalisation, périmètre de sécurité, environnement et paysage, protection cours d'eau, permission voirie, ... • estimation de la durée du chantier • calcul des charges fixes-coût de l'assurance, emprunt, location, salaires,... • calcul du coût de revient du chantier • estimation du prix de vente de la coupe à la scierie ou du prix de prestation • calcul de la marge brute et de la marge nette <p>...</p> |
| | <p>Diagnostic technique de l'intervention</p> <p>Le candidat met en lien les caractéristiques techniques du chantier et les moyens de l'entreprise.</p> | <p>Prise de la commande auprès du commanditaire ou du responsable : travaux à effectuer sur la parcelle forestière, modalités techniques, résultats attendus en fonction de la destination des produits/du type de produits à sortir, localisation, surface,</p> <p>Clarification de la demande et propositions d'ajustements de l'intervention demandée</p> <p>Diagnostic préalable de la parcelle :</p> <ul style="list-style-type: none"> • caractéristiques physiques : pente, nature des sols,... • identification du/des types de peuplement, essences, présence de zones de régénération, surface terrière, hauteurs moyennes,... • identification des tiges à abattre et des arbres à préserver • diagnostic de l'état des arbres et qualité des bois • accessibilité • place de l'intervention dans l'histoire et le devenir de la parcelle, • place de l'intervention sylvicole dans un itinéraire technique <p>Calendrier/délai de l'intervention...</p> <p>Estimation du temps de travail pour réaliser l'intervention demandée : temps de déplacement, temps d'intervention</p> <p>Estimation des moyens humains et matériels nécessaires</p> <p>Evaluation de la dangerosité du chantier : défoliation, mortalité des branches</p> <p>Respect de la réglementation</p> <p>...</p> |

| C2 : Assurer le pilotage d'un chantier de bûcheronnage ou de sylviculture | | |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Capacité à évaluer | Critères | Exemples d'indicateurs |
| 2.2. Assurer l'organisation et le suivi du déroulement des travaux sur un chantier de bûcheronnage ou de sylviculture | Opérationnalisation de la commande Le candidat prépare et organise le travail sur le chantier | Déclaration administrative de commencement de travaux Définition d'un planning prévisionnel des différentes interventions prévues au cours du chantier Renseignement de la fiche de chantier : <ul style="list-style-type: none"> - croquis de la parcelle : points de rencontre, éléments dangereux, zones d'attention particulières (eau, régénération,...), voies de vidange, places de dépôt - facteurs de risques : <ul style="list-style-type: none"> • caractéristiques du terrain : pente, cours d'eau, faille, précipice,... • présence d'ouvrages • arbres à risques : chablis, encrouage,... Signalisation du chantier : panneaux de chantier Délimitation des périmètres de sécurité des différents intervenants à l'intérieur du chantier en fonction du type d'intervention et de la nature de l'équipement Définition des mesures à prendre pour assurer la sécurité de l'ensemble des opérateurs et du public Prévision du matériel et des fournitures du chantier en quantité et qualité : pour les machines (carburant, lubrifiants, chaînes de tronçonneuses, matériel d'affûtage,...), pour le/s intervention/s prévue/s (plants, engrais,...) Acheminement du matériel, fournitures, main d'œuvre sur le chantier Prévision des EPI –casques, chaussures ou bottes de sécurité, vêtement ou accessoire de couleur vive, gants Prise en compte des conditions de l'intervention et de leur évolution Coordination en amont et en cours de chantier avec d'autres opérateurs-débardeurs, transporteurs,... intervenant sur le même chantier : travaux amont, simultanés, aval Distribution des consignes Rythme de travail/débit chantier ... |
| | Compte-rendu d'activité Le candidat réalise un bilan intermédiaire et/ou final multicritères- technique, économique, environnemental- au regard de la commande | Analyse technico-économique : <ul style="list-style-type: none"> • évaluation du coût de revient final du chantier • évaluation de la quantité et de la qualité des produits sortis • analyse des conditions de réalisation du chantier, des problèmes rencontrés et des mesures prises pour y faire face Analyse environnementale : <ul style="list-style-type: none"> • état de l'écosystème de la parcelle à l'issue du chantier : sols, peuplement, respect des tiges, zone de régénération naturelle ou de semis... • traitement des rémanents et évacuation des déchets • remise en état des lieux et nettoyage du chantier Vérification du respect de l'ensemble des prescriptions du règlement d'exploitation ... |

C 3 : Réaliser des travaux de bûcheronnage manuel

3.1. Réaliser des travaux d'abattage

3.2. Réaliser des travaux de façonnage

Les capacités C3 et C4 constituent le cœur technique du diplôme : elles recouvrent les situations professionnelles en lien avec la réalisation des travaux forestiers de bûcheronnage manuel et de sylviculture dans un peuplement forestier en vue de son exploitation marchande ou non marchande. Ces travaux nécessitent le cas échéant, en plus de la manipulation de petit matériel portatif – tronçonneuse, élagueuse, débroussailleuse, – l'utilisation d'un tracteur agricole équipé forestier.

Le responsable de chantier forestiers peut être amené à intervenir dans des parcelles forestières situées dans différents contextes/types de massifs forestiers : futaies régulières, irrégulières, mono ou pluri essences, en régénération naturelle ou artificielle, ... et sur des arbres déperissants victimes de la sécheresse en raison du réchauffement climatique ou de maladies –attaque de scolytes- mais sont exclus l'exploitation de chablis.

Il suit les consignes transmises par le donneur d'ordre, mais il est autonome dans l'organisation et la réalisation de son travail. Il choisit les techniques adaptées en fonction des caractéristiques des parcelles et de l'utilisation des produits issus de l'exploitation/récolte et maintient le bon état environnemental de la parcelle à la fin du chantier

Les contextes de travail étant accidentogènes, une vigilance constante est requise concernant :

- la position des différents professionnels présents sur le chantier, voire la présence d'autres usagers,
- les systèmes de communication entre opérateurs qui doivent être adaptés
- l'observation de la réaction des arbres sur lesquels les opérateurs interviennent,
- la prise en compte des caractéristiques du milieu qui peuvent être facteurs de risques (lignes électriques, conduites de gaz, pente, points d'eau, état du sol, branchages...), place de dépôts, type desserte.

L'anticipation et la réactivité face aux aléas sont de mise.

Le travail en sécurité est une condition sine qua non pour certifier l'ensemble de ces capacités techniques.

La capacité C3 recouvre les travaux d'exploitation forestière d'abattage manuel de bois sains et/ou déperissants, non compris les chablis et chandelles, de gros et de faible diamètre et de façonnage pour différentes destinations commerciales (bois d'œuvre, bois d'industrie, bois énergie).

Rappel du champ de compétences et des situations professionnelles significative (SPS) de référence en lien avec la capacité C3

| Champs de compétences | SPS | Finalités |
|------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------|
| Travaux d'exploitation | <ul style="list-style-type: none">• Abattage directionnel• Abattage d'un arbre avec assistance mécanique• Façonnage pour du bois d'œuvre• Billonnage• Ebranchage | Valoriser le potentiel de production tout en préservant la ressource |

La capacité C3.1 cible les situations professionnelles d'abattage manuel de bois de faible ou de gros diamètre standard, directionnel ou avec assistance mécanique nécessitant une manipulation experte de la tronçonneuse.

Le responsable de chantiers forestiers prépare son intervention : définit la direction de chute, repère le chemin de repli, évalue la dangerosité de l'intervention en fonction des caractéristiques physiques et de l'état de santé de l'arbre et pour faciliter l'intervention de l'opérateur suivant dans le processus de récolte du bois. Il vérifie le fonctionnement de sa tronçonneuse – démarrage, graissage, niveau d'huile, affûtage de la chaîne, ...- et la conformité des systèmes de sécurité. Il choisit sa technique d'abattage-standard, directionnel ou avec assistance mécanique- en fonction des caractéristiques de l'arbre – qualité, diamètre, penché, bordure, ..., et du contexte de peuplement dans lequel il se trouve –présence de zones de régénération, préservation des tiges d'avenir, bois équilibrés, risque d'encrouage, pente, ...- et afin qu'il soit le plus sécuritaire possible. Il s'assure de l'absence de personne dans le périmètre de sécurité avant de commencer l'abattage.

Le responsable de chantiers forestiers réalise en suite l'abattage en étant attentif à son placement et en anticipant les réactions de l'arbre pour pouvoir adapter/ajuster la manipulation de sa tronçonneuse tout au long de l'intervention.

La capacité C3.2 cible les situations professionnelles de découpe manuelle des bois abattus en produits finis prêts à être vidangés.

Après l'abattage le responsable de chantiers forestiers réalise l'ébranchage en choisissant sa technique en fonction de la nature de l'arbre coupé –résineux ou feuillu-. A chaque branche, il ajuste sa technique et son placement par rapport à une évaluation des risques – rebonds, grume qui tourne sur elle-même, ... Il définit un plan de découpe (billes, billons, ...) et marque les endroits de coupe en fonction des caractéristiques du bois abattu -diamètre, essence, courbes, nœuds, défauts, ... – et de sa destination commerciale. Il réalise la découpe billon par billon en coupant au bon endroit tout en tenant compte du degré de tension du bois et afin de maximiser sa valeur commerciale. Il classe les bois façonnés en fonction de leur qualité pour en faciliter la vidange et le tri sur la place de dépôt et gère les rémanents en fonction de l'état des sols ,...

Au cœur de la réalisation de ces travaux d'abattage et de façonnage, l'évaluation constante des risques par responsable de chantiers forestiers par rapport aux choix techniques, la manipulation experte de la tronçonneuse – justesse/précision du geste –, la reconnaissance des essences d'arbres sur pied et abattus et la connaissance de leurs caractéristiques, la préservation de la qualité du produit en fonction de sa destination commerciale et la limitation des impacts de l'intervention sur le milieu. Le responsable de chantiers forestiers connaît l'ensemble du processus de récolte du bois et situe son intervention dans ce processus, il tient un rythme d'abattage et de façonnage en fonction du rendement à avoir/cubage à sortir par jour tout en ayant une vigilance constante au risque.

Cadrage de l'évaluation de la C3

Le respect des conditions de sécurité est une condition sine qua non pour valider les 2 capacités constitutives de la C3.

| C3 : Réaliser des travaux de bûcheronnage manuel | | |
|-----------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Capacités à évaluer | Critères | Exemples d'indicateurs |
| 3.1. Réaliser des travaux d'abat-tage | <p>Diagnostic de l'état de l'arbre dans son contexte</p> <p>Le candidat prend en compte les caractéristiques de l'arbre dans son environnement et les risques identifiés dans le travail pour déterminer son mode opératoire.</p> | <p>Caractéristique de la station de l'arbre à abattre: type de peuplement, présence de semis, de zones de régénération, de tiges d'avenir, pente, ...</p> <p>Repérage des marquages</p> <p>Identification des caractéristiques de l'arbre à abattre : essence, diamètre, hauteur, orientation – équilibré, penché-, tordu, état sanitaire et de sénescence, situation-bordure, ...</p> <p>Repérage des dangers, évaluation des risques associés, définition d'un mode d'action en sécurité</p> <p>Choix de la technique d'abattage : standard, directionnel, avec assistance mécanisée, ...</p> <p>...</p> |
| | <p>Réalisation en sécurité de l'intervention</p> <p>Le candidat réalise l'abattage de l'arbre.</p> | <p>Travail en sécurité : mise en œuvre des gestes préventifs (port des EPI...), repérage des dangers, évaluation des risques associés, définition d'un mode d'action en sécurité...</p> <p>Travail en autonomie</p> <p>Prise en compte de la fiche de chantier</p> <p>Application des principes d'ergonomie : réduction de la pénibilité du travail</p> <p>Préparation de la tronçonneuse : vérification du niveau d'huile, graissage, affûtage et réglage de la chaîne, ...</p> <p>Positionnement lors de l'abattage</p> <p>Habilité/précision dans la manipulation de la tronçonneuse</p> <p>Précision de l'abattage</p> <p>...</p> |
| 3.2. Réaliser des travaux des travaux de façonnage | <p>Estimation de la qualité de l'arbre abattu</p> <p>Le candidat prend en compte les caractéristiques de l'arbre et de sa destination commerciale et détermine les techniques d'ébranchage et de découpe.</p> | <p>Identification de l'essence de l'arbre abattu</p> <p>Repérage des singularités et altérations du bois : courbe, nœuds, roulure, picot, gélivure, chancre, bleuissement, échauffure, ...</p> <p>Classement du bois selon les normes de qualités d'usages des transformateurs et les normes de classement en vigueur : classement FCBA, norme européenne, norme BO-BI-BF, ...</p> <p>Plan de découpe du bois en fonction de ses caractéristiques et de sa destination commerciale</p> <p>...</p> |
| | <p>Réalisation en sécurité de l'intervention</p> <p>Le candidat réalise la découpe et/ou l'ébranchage de l'arbre abattu.</p> | <p>Travail en sécurité : mise en œuvre des gestes préventifs (port des EPI...), repérage des dangers, évaluation des risques associés, définition d'un mode d'action en sécurité...</p> <p>Travail en autonomie</p> <p>Prise en compte de la fiche chantier</p> <p>Application des principes d'ergonomie : réduction de la pénibilité du travail</p> <p>Préparation de la tronçonneuse : vérification du niveau d'huile, essence, graissage, affûtage de la chaîne, ...</p> <p>Positionnement lors de l'ébranchage et de la découpe</p> <p>Habilité/précision dans la manipulation de la tronçonneuse</p> <p>Gestion des rémanents</p> <p>...</p> |

C 4 : Réaliser des travaux de sylviculture

4.1. Réaliser des travaux de mise en place de peuplements

4.2. Réaliser des travaux d'amélioration des peuplements

Cette capacité cible les situations professionnelles en lien avec la réalisation des travaux nécessaires à la régénération et à l'entretien (débroussaillage, taille, élagage, ...) d'un peuplement forestier en vue de son exploitation marchande et de sa valorisation non marchande. Le responsable de chantiers forestiers veille à l'amélioration des peuplements, par régénération – naturelle ou non – et au suivi de ceux-ci, quel que soit le type de peuplement.

Le responsable de chantiers forestiers suit les consignes transmises par le donneur d'ordre, mais il est autonome dans l'organisation et la réalisation de son travail. Il choisit les techniques adaptées en fonction des caractéristiques de la station et du peuplement et maintient le bon état environnemental de la parcelle à la fin du chantier.

Les travaux de sylviculture nécessitent l'utilisation de la tronçonneuse et de la débrousailluse forestière. Certains travaux mécanisés requièrent l'utilisation du tracteur attelé à différents outils.

Rappel du champ de compétences et des situations professionnelles significatives (SPS) de référence en lien avec la capacité C4

| Champs de compétences | SPS | Finalités |
|-------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Travaux de sylviculture | <ul style="list-style-type: none">• Plantation• Dépressage• Nettoiement• Taille de formation | Renouveler, entretenir et améliorer les peuplements en vue de l'utilisation multifonctionnelle de la forêt et de ses capacités de résilience |

La capacité C4.1 "Réaliser des travaux de mise en place des peuplements" cible les situations professionnelles en lien avec les opérations de boisement, de reboisement et de régénération naturelle – manuels ou mécanisés – recouvrant :

- Les travaux préparatoires à la plantation ou à la mise en place d'un peuplement (sur coupe rase ou partielle ou en complément d'un semis naturel) – préparation du sol, jalonnements, piquetage, ... –
- Le choix, la réception, la préparation, la mise en terre, la protection des plants
- Le dégagement de semis ou de jeunes plants/mise à distance des plants, le bâtonnage...

L'objectif pour le responsable de chantiers forestiers est de permettre la croissance des jeunes peuplements en favorisant la reprise des plants et en assurant leur protection et leur distanciation.

La capacité C4.2. "Réaliser des travaux d'amélioration des peuplements", cible les situations professionnelles en lien avec les opérations d'entretien des peuplements à différents âges, dont : le dépressage (interspécifique), le nettoiement (intraspécifique), le détourage, la taille de formation, l'élagage.

Pour le responsable de chantiers forestiers, tous ces travaux se font en lien avec la préservation des tiges d'avenir, "prunelle des yeux des forestiers". Les situations les plus significatives de sa compétence sont :

- Le nettoiement qui fait appel à la désignation des tiges d'avenir visant à sélectionner les essences et les tiges d'avenir et à diminuer la densité des peuplements adultes, opération qui engage l'avenir et la rentabilité de la parcelle.

- La taille de formation qui vise à corriger précocement les défauts d'un arbre afin de lui donner une forme satisfaisante (bille de pied la plus droite et la plus solide possible par suppression des fourches, têtes multiples et grosses branches concurrençant la tige principale).

Dans toutes ces situations, le responsable de chantiers forestiers gère la prise de risques liée aux choix techniques ainsi que les éventuels dilemmes et paradoxes liés à la multifonctionnalité des espaces forestiers. Il cherche à optimiser et pérenniser le peuplement en veillant à articuler les couples état/dynamiques et état/usage(s) de l'écosystème forestier.

Le responsable prend en particulier en compte pour effectuer ces travaux le phototropisme, la vigueur de l'arbre (hauteur sur diamètre en fonction de l'âge), la régularité de ses stries d'accroissement.

Cadrage de l'évaluation de la C4

Le respect des conditions de sécurité est une condition sine qua non pour valider les 2 capacités constitutives de la C4

| C4 : Réaliser des travaux de sylviculture | | |
|-------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Capacités à évaluer | Critères | Exemples d'indicateurs |
| 4.1. Réaliser des travaux de mise en place des peuplements | Diagnostic de la parcelle Le candidat évalue les conditions de développement des plants. | Diagnostic de peuplement (qualité des arbres semenciers dans la parcelle ou à proximité, période de fructification, qualité du sol) Choix du mode opératoire en fonction de la parcelle (mise en place d'un peuplement, dégagement) Choix des plants en fonction des risques (ravageurs, maladies, dérèglements climatiques, ...) ... |
| | Réalisation en sécurité de l'intervention Le candidat réalise les travaux de plantation et/ou de dégagement nécessaires à l'installation du peuplement. | Préparation du terrain (griffage, crochetage, ...) et/ du sol Préservation de la qualité des plants en amont de la plantation Qualité de la plantation (profondeur de plantation, pralinage, ...) Protection des plants Dégagement des jeunes plants Contrôle de la réussite Contrôles fonctionnels des tracteurs forestiers et de leurs équipements et vérification de leur mise aux normes –marchepied, frein à main sur le tracteur ... Préparation du petit matériel portatif –tronçonneuse, débroussailleuse, ... – : vérification du niveau d'huile, essence, graissage, affûtage de la chaîne, lame, ... Travail en autonomie Prise en compte de la fiche-chantier Respect du cahier des charges Travail en sécurité : mise en œuvre des gestes préventifs (port des EPI...), repérage des dangers, évaluation des risques associés, définition d'un mode d'action en sécurité Application des principes d'ergonomie : réduction de la pénibilité du travail ... |
| 4.2. Réaliser des travaux d'amélioration des peuplements | Sélection des tiges d'avenir Le candidat repère les tiges d'avenir à conserver au niveau de la parcelle . | Repérage des essences, densité et répartition sur la parcelle Identification des tiges pouvant contribuer au développement des tiges d'avenir Diagnostic des stades de peuplement Protection des espèces « objectifs » (qualités commerciales optimales, essences précieuses, nobles) Hiérarchisation des critères de sélection en fonction de la destination et du maintien de la biodiversité Diagnostic de l'état physique et sanitaire des tiges d'avenir : maladies, plaies, défauts au regard des caractéristiques des essences Identification des essences rares en termes de biodiversité ... |
| | Disposition (sécurisée) des bois coupés Le candidat met en valeur les bois coupés et facilite leur reprise par le transporteur. | Préparation du petit matériel portatif –tronçonneuse, débroussailleuse, ... – : vérification du niveau d'huile, essence, graissage, affûtage de la chaîne, lame, ... Habilité/précision dans la manipulation du matériel Travail en sécurité : mise en œuvre des gestes préventifs (port des EPI...), repérage des dangers, évaluation des risques associés, définition d'un mode d'action en sécurité Optimisation de la qualité finale des arbres d'avenir Pérennisation du peuplement en favorisant la régénération naturelle Elimination des mal-conformés ou malades Travail en autonomie Prise en compte de la fiche-chantier Respect du cahier des charges Application des principes d'ergonomie : réduction de la pénibilité du travail ... |

C 5 : Assurer l'entretien courant et les réparations mineures des matériels forestiers

5.1. Réaliser l'entretien quotidien et périodique des engins forestiers et de leurs équipements

5.2. Effectuer des dépannages et réparations mineures sur le petit matériel et les équipements des engins forestiers

La capacité C5 recouvre la maintenance des matériels forestiers, les types de maintenance étant différenciés selon les outils et engins considérés :

- Maintenance préventive courante, quotidienne et périodique, en amont des défaillances pour les engins forestiers et leurs équipements (capacité C5.1) ;
- Maintenance corrective simple une fois les dysfonctionnements - casses ou pannes - survenus pour le petit matériel portatif et les équipements des engins forestiers (capacité C5.2).

L'entretien quotidien "de base" du matériel portatif – tronçonneuse et débroussailleuse forestière essentiellement - réalisé avant emploi lors de la préparation du travail, puis en fin de journée une fois les travaux terminés n'est pas certifié en tant que tel dans le cadre du BP. Mais il peut être vérifié et pris en compte dans le cadre des travaux de bûcheronnage et de sylviculture réalisés avec ces outils certifiés dans les capacités C3 et C4 : les équipes les intégreront alors comme indicateurs des critères liés à la réalisation technique du travail.

La maintenance corrective concerne uniquement les matériels portatifs et les équipements des engins forestiers, mais pas les engins proprement dit.

Dans tous les cas, les matériels portatifs ou roulants restent coûteux et leur maintien en état de marche est nécessaire pour réaliser les travaux de bûcheronnage et de sylviculture dans des conditions optimales d'efficacité et de sécurité. Sans être un mécanicien spécialisé, le responsable de chantiers forestiers y est attentif et effectue les différentes opérations nécessaires pour travailler en sécurité, prévenir leur usure prématurée et leur assurer une certaine longévité. Il est en mesure d'intervenir sur des dysfonctionnements mineurs en cours de chantiers, en particulier sur le matériel portatif, pour éviter le plus possible les interruptions du travail consécutives à des pannes, des casses ou des défaillances matérielles.

Pour les opérations de maintenance, les types et les niveaux de maintenance sont définis dans deux documents de référence incontournables :

- La fiche de l'INRS ED 123 réactualisée en Mars 2013 :
<https://www.inrs.fr/dms/inrs/CataloguePapier/ED/TI-ED-123/ed123.pdf>.
Elle reste l'outil le plus usité dans l'enseignement agricole technique.
- La norme AFNOR NF X 60 000 de 2016.

Le BP "Responsable de chantiers de bûcheronnage manuel et de sylviculture" vise les 3 premiers niveaux définis dans ces 2 références : Le niveau 1 est travaillé dans le cadre des C3 et C4 ; les niveaux 2 et 3 sont travaillés dans le cadre de la C5.

Rappel du champ de compétences et des situations professionnelles significatives (SPS) de référence en lien avec la capacité C5 :

| Champs de compétences | SPS | Finalités |
|-----------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------|
| Entretien du matériel | <ul style="list-style-type: none"> Inspection quotidienne d'un engin forestier Révision d'un engin forestier Changement d'une pièce défectueuse | Optimiser l'utilisation et le fonctionnement des matériels et équipements |

La capacité C5.1 cible les situations professionnelles de maintenance préventive courante, conditionnelle d'une part, prévisionnelle et programmée d'autre part, des engins (tracteurs équipés forestier, minipelles) et de leurs équipements (broyeur / rouleau débroussaillieur, sous-soleur, planteuse,...) en amont des défaillances. Dans les 2 cas, l'objectif est de protéger/préserver les pièces des engins forestiers et des équipements en évitant la dégradation de leur fonctionnement et à réduire les risques de casses et défaillances techniques.

- La maintenance conditionnelle est assurée au quotidien et correspond à la maintenance "de base" des engins, effectuée lors de leur préparation et de leur mise en route avant emploi puis en fin de journée : vérifications, tests fonctionnels et de sécurité et réglages correspondants, actions correctives (niveaux, graissages, ...), mais aussi nettoyage et, selon les chantiers, stationnement et remisage.
- La maintenance prévisionnelle et programmée est effectuée de manière plus périodique – on parle aussi de maintenance régulière -, soit à intervalles prédéterminés ou selon des critères prescrits par les constructeurs, soit en fonction de l'évaluation de l'état du matériel. Elle est effectuée dans le cadre des révisions d'entretien ou lors du remisage et de l'hivernage des matériels au terme des saisons des chantiers forestiers ou de sylviculture.

Il peut s'agir par exemple de :

- vidanges (huile, liquide de refroidissement), nettoyage (radiateur), boîtiers
- changement de filtres
- changement de pièces usées/d'usure ou détériorées : roulements, flexibles hydrauliques, joints de vérin, pneus ou éléments des équipements (couteaux, disques, griffes, lames...) ...

- soudures simples : tôles ou protections qui se dessoudent et qu'il faut réassembler, fixation de pattes...
- ...

Les interventions réalisées sont consignées systématiquement sur les documents de suivi des engins forestiers (carnets d'entretien).

La capacité C5.2 cible les situations professionnelles de maintenance corrective simple, palliative ou curative, des matériels portatifs en premier lieu et plus secondairement des équipements des machines. Elles sont effectuées sur chantier et/ou éventuellement en atelier, à partir d'un diagnostic ou d'un pré-diagnostic. Elles recouvrent des dépannages et réparations mineures, par échange de composants ou d'éléments en suivant une procédure simple ne nécessitant pas un démontage global. Ces opérations rejoignent celles de la maintenance préventive régulière, mais sont effectuées en aval d'un dysfonctionnement, d'une panne ou d'une casse. Elles visent la restauration de la fonctionnalité des matériels, a minima provisoire et si possible permanente, pour assurer la continuité des travaux sur le chantier.

Sur le petit matériel portatif : tronçonneuse, débroussaillieuse, ... : repérage de l'anomalie, diagnostic de l'origine des pannes ou de dysfonctionnement de démarrage - bougie, durite,...- ou de blocage de chaîne ou de lame –guide de chaîne, pignon, vagues d'entraînement,...-, réglage ou démontage et remplacement des éléments défectueux.

Sur les équipements des engins forestiers : diagnostic de casse ou de dysfonctionnement sur les organes – lame, couteaux, griffes, ...- et remplacement le cas échéant des pièces défectueuses.

Le maintien en état fonctionnel des matériels requiert une vigilance permanente de leur utilisateur à leur égard tout au long de leur utilisation : le responsable de chantiers de bûcheronnage manuel et de sylviculture a travaillé son sens de l'observation et il est aussi à l'écoute de son matériel (bruits).

Le repérage des anomalies puis le diagnostic de panne ou de défaillance et la recherche de son origine supposent qu'il connaisse bien la mécanique de ses outils, leurs différents organes et circuits et leur fonctionnement global. Pour chacun d'eux, il a une représentation dans l'espace (3D) des pièces/éléments qui le constituent, de leur assemblage et de leur ordre de construction (ou chronologie de montage), pour pouvoir effectuer l'ensemble des vérifications sur les différents éléments susceptibles d'être en cause.

Les réparations mécaniques mineures supposent de l'habileté manuelle ainsi que de la méthode pour garder en mémoire le sens de démontage et de remontage des différentes pièces du circuit ou de l'organe touché.

Schéma récapitulatif des différents types et niveaux de maintenance et association avec les différentes capacités du BP Responsable de chantiers forestiers

Maintenance préventive

Interventions en **amont** des défaillances.

Buts : Maintenir la fonctionnalité du matériel (Prêt à l'emploi), travailler en sécurité, préserver/allonger la durée de vie du matériel (protection), prévenir les interventions de chantiers (pannes).

Engins forestiers et équipements : C5.1

Matériel portatif C3 et C4

1. Entretien quotidien/journalier "de base"/1^{er} niveau : maintenance conditionnelle :

- Nettoyage, désinfection, remisage (+ plein de carburant)
- Vérification/contrôles de l'état des machines et des équipements avant leur mise en marche : tests fonctionnels (ex. Organes de sécurité, pressions des pneus, batterie...)
- Réalisation des opérations nécessaires : niveaux, graissages...

⊕ N1 de la norme AFNOR (2016)

2. Entretien périodique/régulier : maintenance **prévisionnelle** et **programmée**, réalisée à intervalles prédéterminés ou selon des critères prescrits, souvent lors des périodes creuses : ensemble des interventions exécutées de manière systématique conformément aux instructions constructeurs, ou de manière plus prévisionnelle en fonction de l'évaluation de l'état de la pièce.

(Révisions d'entretien, remisage de fin de chantier/saison)

⊕ N2 et 3 de la norme AFNOR (2016)

Maintenance corrective

Interventions en **aval** des pannes/dysfonctionnements sur site (chantier) ou en atelier.

Buts : Restaurer la fonctionnalité des matériels, a minima provisoirement et si possible de manière permanente.

Matériel portatif + Equipements des engins forestiers C5

A partir d'un diagnostic ou d'un pré-diagnostic de la panne opérations de maintenance **palliative et curative** :

3. Dépannages superficiels provisoires
4. Réparations mineures permanentes des matériels, par **remise en état** et/ou **changements/remplacements** (échanges standards et neufs) **des pièces défectueuses** :

⊕ N2 et 3 de la norme AFNOR (2016)

En travaux forestiers, **limites des interventions du responsable de chantiers forestiers.**

Il intervient sur les matériels portatifs et les engins forestiers sans matériel spécifique/spécialisé, sur des éléments de transmissions mécaniques ainsi que des circuits électriques et éventuellement hydrauliques, lorsque les pièces sont accessibles et n'exigent pas le démontage d'un organe maître (moteur).

Pour la maintenance corrective, il n'intervient pas sur les engins forestiers. A partir de la détection d'une anomalie, il évalue s'il lui est possible de dépanner ou réparer sur place pour reprendre rapidement le travail, ou si l'état de son matériel portatif ou de l'équipement de l'engin forestier nécessite l'intervention d'un tiers. Dans ce dernier cas, il transmet son pré diagnostic ou professionnel qui s'en chargera.

Cadrage de l'évaluation de la C5

Le respect des conditions de sécurité est une condition sine qua non pour valider les 2 capacités constitutives de la C4

| C5 : Assurer l'entretien courant et les réparations mineures des matériels forestiers | | |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Capacités à évaluer | Critères | Exemples d'indicateurs |
| 5.1. Réaliser l'entretien quotidien et périodique des engins forestiers et de leurs équipements | <p>Vérification de la fonctionnalité</p> <p>Le candidat réalise les contrôles fonctionnels des engins forestiers et de leurs équipements nécessaires au travail en sécurité et conformément aux instructions constructeur.</p> | <p>Travail en autonomie</p> <p>Consultation du carnet d'entretien</p> <p>Respect des indications du contrat de suivi</p> <p>Prise en compte des normes et préconisations constructeur (prise en compte des éventuelles défaillances connues)</p> <p>Prise en compte des informations des capteurs, des voyants d'alerte et des instruments de mesure du tableau et/ou de l'ordinateur de bord</p> <p>Mode opératoire/Méthode : organisation, déroulement (chrono)logique des opérations, enchainements...</p> <p>Intégralité et systémativité des vérifications et des contrôles de conformité des différents organes et ou circuits : contrôles visuels et auditifs, utilisation des outils de mesure, etc.</p> <p>Repérage des anomalies et risques de dysfonctionnements : signes d'usure, pièces détériorées ou défectueuses...</p> <p>Choix du niveau d'entretien : nettoyage complet, remise en état ou remplacement</p> <p>...</p> |
| | <p>Réalisation des interventions d'entretien</p> <p>Le candidat réalise les opérations courantes d'entretien sur les engins forestiers et leurs équipements.</p> | <p>Consultation des documents techniques constructeur</p> <p>Organisation/méthode : préparation du travail, sens logique du travail de démontage et remontage, caractère complet des interventions et réglages réalisés, utilisation des outils, habileté et précision manuelle, rapidité...</p> <p>Interventions sur les pièces d'usure ou détériorées : accès, remise en état ou changement...</p> <p>Réalisation des réglages, contrôles finaux après intervention</p> <p>Consignation des opérations effectuées sur les supports de suivi du matériel</p> <p>Nettoyage de la machine et des outils</p> <p>Rangement des outils et remise en ordre de l'atelier</p> <p>Tri et gestion des déchets</p> <p>Travail en sécurité : mise en œuvre des gestes préventifs (port des EPI...), repérage des dangers, évaluation des risques associés, définition d'un mode d'action en sécurité</p> <p>Application des principes d'ergonomie : réduction de la pénibilité du travail</p> <p>...</p> |

C5 : Assurer l'entretien courant et les réparations courantes des machines et des équipements agricoles

| Capacités à évaluer | Critères | Exemples d'indicateurs |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <p>5.2. Effectuer des dépannages et réparations mineures sur le petit matériel et les équipements des engins forestiers</p> | <p>Pré-diagnostic ou diagnostic de panne Le candidat recherche le dysfonctionnement, en identifie la cause et détermine le niveau d'intervention requis.</p> | <p>Travail en autonomie Sur le petit matériel portatif –tronçonneuse, débroussaileuse, ... :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Recherche systématique de la panne et de son origine : défauts visuels, bruits anormaux, odeurs... • Localisation de la panne et constat de défaillance : démarrage, alimentation, guide chaîne, ... • Vérification des organes pouvant être à l'origine de la panne : filtre à carburant, vis du carburateur, durite d'essence, carburateur, ... • Evaluation du niveau d'intervention requis : auto-dépannage sur le chantier, à l'atelier, réparateur, ... <p>Sur les équipements du tracteur forestier:</p> <ul style="list-style-type: none"> • Repérage des éléments défaillants : treuil, chaînes, axe, lames, couteaux, flexibles, ... • Evaluation du niveau d'intervention requis : auto-dépannage sur le chantier, à l'atelier, réparateur, ... <p>...</p> |
| | <p>Réalisation de l'intervention Le candidat réalise le dépannage et/ou la réparation.</p> | <p>Consultation des documents techniques constructeur Organisation/méthode : préparation du travail, sens logique du travail, utilisation des outils, habileté et précision manuelle, rapidité...</p> <p>Dépannage ou réparation : accès à la pièce/élément défectueux, remise en état ou remplacement, remontage, réalisation des réglages, contrôles finaux après intervention...</p> <p>Nettoyage du circuit ou de l'organe dépanné ou réparé Rangement des outils Tri et gestion des déchets Consignation des opérations effectuées sur les supports de suivi du matériel</p> <p>Travail en sécurité : mise en œuvre des gestes préventifs (port des EPI...), repérage des dangers, évaluation des risques associés, définition d'un mode d'action en sécurité</p> <p>Application des principes d'ergonomie : réduction de la pénibilité du travail</p> <p>...</p> |



2. Compétences

Cette partie reprend le tableau des situations professionnelles significatives (SPS) organisées en champs de compétences du référentiel professionnel du BP "Responsable de chantiers de bûcheronnage manuel et de sylviculture".

La compétence est une combinatoire de ressources – connaissances, savoir-faire, comportements...¹ – que mobilise un individu pour répondre de façon pertinente à une situation de travail donnée. Cette compétence est singulière et située : elle est le fait d'un individu et ne peut s'exprimer qu'en situation de travail.

¹ L'analyse du travail réalisée ne retient que les «ressources» qui peuvent être développées par la formation ou par l'expérience : n'y figurent ni les aptitudes ni les qualités personnelles.

L'analyse du travail conduite auprès de professionnels permet en premier lieu de repérer des situations professionnelles significatives (SPS), c'est-à-dire des situations reconnues comme particulièrement révélatrices de la compétence dans l'emploi visé par le BP. Elle permet également d'identifier les ressources sur lesquelles s'appuient les professionnels pour exercer avec compétence leurs activités.

Champs de compétences et situations professionnelles significatives du BP "Responsable de chantiers de bûcheronnage manuel et de sylviculture"

Les situations professionnelles significatives (SPS) sont repérées lors de l'analyse du travail menée auprès de professionnels, titulaires des emplois et supérieurs hiérarchiques. Parmi les critères utilisés pour leur détermination figurent la complexité, la dimension critique ou encore la fréquence. Des aspects prospectifs relatifs à l'emploi visé, des nécessités politiques ou réglementaires ainsi que des visées stratégiques, sociales ou éducatives, peuvent également être prises en compte.

Les SPS sont identifiées à l'aide d'un ensemble de questions telles que :

- Quelles situations de travail vous paraissent les plus difficiles ou délicates à maîtriser ?

- Quelles situations de travail ne confieriez-vous pas à un débutant ?
- Si vous deviez choisir un remplaçant, dans quelle(s) situation(s) de travail le placeriez-vous pour vérifier qu'il est compétent ?

Par nature, ces SPS sont en nombre réduit. La personne qui les maîtrise peut mobiliser les mêmes ressources pour réaliser toutes les activités en lien avec l'emploi visé.

Le tableau suivant clôt le référentiel d'activités du BP. Il présente les situations professionnelles significatives de la compétence du responsable de chantiers de bûcheronnage manuel et de sylviculture, c'est-à-dire les situations qui mettent en jeu les compétences-clés de l'emploi.

| Champs de compétences | Situations professionnelles significatives | Finalités |
|--------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Organisation d'un chantier forestier | Renseignement de la fiche de chantier pour le donneur d'ordre Négociation de la demande d'un client Visite de chantier Répartition du travail sur le chantier Concertation en cours de chantier avec le donneur d'ordre Réception d'un chantier | Permettre un déroulement optimal d'un chantier forestier dans le respect des règles de sécurité |
| Travaux d'exploitation | Abattage directionnel Abattage d'un arbre avec assistance mécanique Façonnage pour du bois d'œuvre Billonnage Ebranchage | Valoriser le potentiel de production tout en préservant la ressource |
| Travaux de sylviculture | Plantation Dépressage Nettoisement Taille de formation | Renouveler, entretenir et améliorer les peuplements en vue de l'utilisation multifonctionnelle de la forêt et de ses capacités de résilience |
| Entretien du matériel | Inspection quotidienne d'un engin forestier Révision d'un engin forestier Changement d'une pièce défectueuse | Optimiser l'utilisation et le fonctionnement des matériels et équipements |

Toutes les SPS énoncées ci-dessus sont réalisées en intégrant la réglementation spécifique liée au secteur en matière de sécurité, de santé au travail et de protection de l'environnement.



3. Présentation et cadrage de l'évaluation de l'UCARE liée à la gestion de l'entreprise pour les candidats ayant le projet de s'installer comme entrepreneur de travaux forestiers

Cette UCARE est possible pour les 2 BP "Responsable de chantiers de bucheronnage manuels et de sylviculture" et "Responsable de chantiers de bucheronnage manuels et de débardage". Elle est inscrite dans le répertoire national pour permettre aux centres qui le souhaitent de préparer leurs candidats au profil d'emploi d'entrepreneur de travaux forestiers. **Associée à la capacité C2, elle répond aux exigences de formation concernant la levée de présomption de salariat.**

Sa construction a été réalisée à partir d'entretiens de professionnels pour cerner avec eux ce qui est fondamental et essentiel à maîtriser dans la gestion/le pilotage d'une petite entreprise de travaux forestiers pour, une fois créée, assurer sa viabilité dans les premières années de son activité. Cette UCARE ne concerne donc pas le projet d'installation, mais cible le fonctionnement courant administratif et financier d'une entreprise de travaux forestiers, dans la phase de déploiement de l'activité de l'entreprise, pour la pérenniser et la consolider.

Même si cette UCARE est proposée à un niveau national, les centres qui voudront la mettre en place devront se conformer à la note de service DGER/SDPFE/2020-275 du 11 mai 2020¹ et respecter les conditions requises pour son habilitation. Ils auront à rédiger une note d'opportunité justifiant la pertinence de sa mise en œuvre dans le contexte local en s'appuyant sur des entretiens avec des professionnels et à identifier des STL.

¹ Note de service DGER/SDPFE/2020-275 du 11 mai 2020 : Instructions générales relatives à la mise en œuvre d'unité capitalisable d'adaptation régionale à l'emploi, définies comme des blocs de compétences

C6/UCARE. Assurer le fonctionnement administratif et financier de l'entreprise de travaux forestiers

6.1°. Réaliser le suivi administratif et financier de l'entreprise de travaux forestiers

6.2°. Prévoir une évolution de l'activité de l'entreprise dans ses premières années de fonctionnement

| Capacités | Situations professionnelles significatives | Critères d'évaluation |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <p>UCARE/C6. Assurer le fonctionnement administratif et financier de l'entreprise de travaux forestiers</p> <p>C6.1. Réaliser le suivi administratif et financier de l'entreprise</p> | <p>Suivi des facturations</p> <p>Suivi de trésorerie</p> <p>Télédéclarations</p> | <p>Traçabilité de l'activité Le candidat produit et tient à jour les documents et pièces permettant le suivi comptable.</p> <p>Suivi du budget de trésorerie Le candidat évalue l'état et l'évolution de la trésorerie.</p> |
| <p>C6.2. Prévoir une évolution de l'activité de l'entreprise dans ses premières années de fonctionnement</p> | <p>Lecture des bilans comptables</p> <p>Plan de financement pour l'achat d'un matériel</p> <p>Diversification des activités</p> | <p>Diagnostic/analyse financière de l'entreprise Le candidat évalue la rentabilité de l'entreprise.</p> <p>Etude de l'impact financier d'un projet d'évolution de l'activité Le candidat évalue les conséquences de l'évolution envisagée sur la situation financière de l'entreprise.</p> |

La capacité C6.1 vise le suivi administratif et financier de l'entreprise : elle recouvre la réalisation et la mise à jour de ses papiers, les différents documents financiers, comptables et fiscaux nécessaires au fonctionnement de l'entreprise. Ce suivi régulier permet à l'entrepreneur de travaux forestier d'avoir en tête en permanence sa situation financière, de savoir où il en est dans les flux financiers liés à son activité, pour savoir ce qu'il peut prélever pour vivre (salaire) et évaluer la rentabilité de son entreprise. Il permet aussi une traçabilité de l'activité de l'entreprise en concordance avec la réglementation fiscale.

Il recouvre en particulier :

Dans le domaine financier :

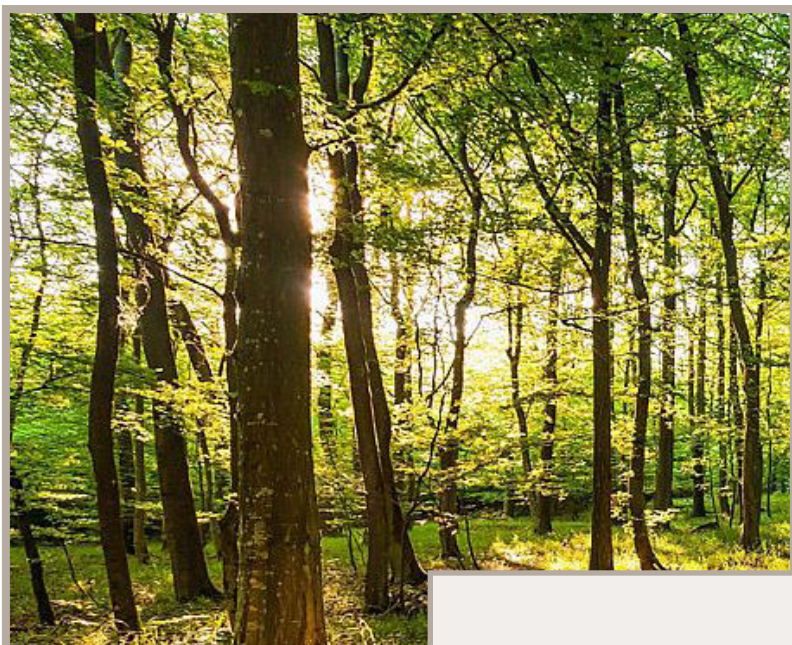
- En lien avec le suivi des facturations, l'édition et l'envoi des factures, le suivi du recouvrement des paiements clients et des règlements des fournisseurs, l'enregistrement des entrées-sorties (à payer/régler), puis l'archivage/classement des papiers pour envoi à la comptabilité.
- En lien avec **le suivi de la trésorerie** : l'évaluation du montant des charges fixes/prévisibles avec lissage sur les différents chantiers, le contrôle des relevés de compte pour surveiller les mouvements bancaires et fluctuations du solde, l'anticipation et la provision des différentes charges (remboursements d'emprunts, assurance, impôt, MSA...) et des prélèvements privés.

Dans le domaine administratif, la réalisation :

- des télédéclarations sociales et fiscales,
- des contrats d'assurance,
- des différents documents pour la MSA, etc.

La capacité C6.2 cible la prévision d'une évolution de l'activité de l'entreprise dans ses premières années de fonctionnement. Elle consiste dans l'analyse financière de différents documents comptables et autres avec l'aide du comptable pour à partir des bilans d'activité réalisés, vérifier la rentabilité et la viabilité de l'entreprise et faire des choix stratégiques de pilotage ou d'évolution de son activité : développement ou diversification des activités, investissement en matériel, emploi de main d'œuvre...

A partir d'un projet de développement de l'activité, l'objectif est de raisonner sa faisabilité et de viser un équilibre financier, par la mise en lien entre les ressources - financières (marges), matérielles, humaines - présentes/mobilisables dans l'entreprise, les besoins en financement et le volume d'activité existant et à développer.



Annexes

- 1 - Cadrage national du plan d'évaluation
- 2 - Arrêtés de création et modificatif parus au JO
- 3 - Fiche UCARE
- 4 - Définition des rubriques d'une fiche de descripteurs de compétences d'un diplôme

Annexe 1 - Cadrage national du plan d'évaluation du BP Responsable de chantiers de bûcheronnage manuel et de sylviculture

| UC à obtenir | Capacité à évaluer | Critères (Ce qui doit être pris en compte dans la situation pour évaluer la capacité) |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <p>Capacité globale à certifier</p> <p>UC 1</p> <p>C 1 : Se situer en tant que professionnel des travaux forestiers</p> | <p>C1.1- Développer une culture professionnelle en lien avec le vivant</p> <p>C1.2- Se positionner en tant que professionnel des travaux forestiers</p> | <p>Identification d'une ressource commune à enjeu sur la parcelle forestière dans son territoire</p> <ul style="list-style-type: none"> Le candidat repère des enjeux de préservation et/ou d'amélioration de l'état d'une ressource commune. <p>Evaluation de l'impact d'une intervention sur l'état de cette ressource</p> <ul style="list-style-type: none"> Le candidat détermine les impacts négatifs ou positifs, sur le court et le long termes, d'une intervention sur l'état de cette ressource pour ajuster au mieux les interventions. <p>Contextualisation de l'activité professionnelle de travaux forestiers</p> <ul style="list-style-type: none"> Le candidat caractérise l'activité professionnelle au regard de l'organisation de la filière, de ses évolutions socio-économiques, de ses enjeux et orientations actuels. <p>Construction d'un positionnement professionnel</p> <ul style="list-style-type: none"> Le candidat élabore une position professionnelle qui s'appuie sur les caractéristiques du travail dans la filière des travaux forestiers, intègre les enjeux de la transition agroécologique et de rapport aux risques. |
| <p>UC 2</p> <p>C 2 : Assurer le pilotage d'un chantier de bûcheronnage ou de sylviculture</p> | <p>C2.1- Estimer la faisabilité technico-économique d'un chantier de bûcheronnage ou de sylviculture</p> <p>ESP</p> <p>C2.2- Assurer l'organisation et le suivi du déroulement des travaux sur un chantier de bûcheronnage ou de sylviculture</p> <p>ESP</p> | <p>Evaluation de la rentabilité d'un chantier</p> <ul style="list-style-type: none"> Le candidat estime le coût de revient du chantier et la marge à partir de laquelle le chantier est rentable <p>Diagnostic technique de l'intervention</p> <ul style="list-style-type: none"> Le candidat met en lien les caractéristiques techniques du chantier et les moyens de l'entreprise <p>Opérationnalisation de la demande</p> <ul style="list-style-type: none"> Le candidat prépare et organise le travail sur le chantier <p>Compte rendu d'activité</p> <ul style="list-style-type: none"> Le candidat réalise un bilan intermédiaire et/ou final multicritères-technique, économique, environnemental-au regard de la commande |

| UC à obtenir Capacité globale à certifier | Capacité à évaluer | Critères (Ce qui doit être pris en compte dans la situation pour évaluer la capacité) |
|------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| UC 3 C 3 : Réaliser des travaux de bûcheronnage manuel | C3.1- Réaliser des travaux d'abattage ESP | <p>Ajustement des réglages en début et en cours de travaux</p> <ul style="list-style-type: none"> Le candidat prend en compte les caractéristiques de l'arbre dans son environnement et les risques identifiés dans le travail pour déterminer son mode opératoire. <p>Réalisation en sécurité de l'intervention</p> <ul style="list-style-type: none"> Le candidat réalise l'abattage de l'arbre. |
| | C3.2- Réaliser des travaux de façonnage ESP | <p>Estimation de la qualité de l'arbre abattu</p> <ul style="list-style-type: none"> Le candidat prend en compte les caractéristiques de l'arbre et sa destination commerciale et détermine les techniques d'ébranchage et de découpe. <p>Réalisation en sécurité de l'intervention</p> <ul style="list-style-type: none"> Le candidat réalise la découpe et/ou l'ébranchage de l'arbre abattu. |
| UC 4 C 4 : Réaliser des travaux de sylviculture | C4.1- Réaliser des travaux de mise en place des peuplements ESP | <p>Diagnostic de la parcelle</p> <ul style="list-style-type: none"> Le candidat évalue les conditions de développement des plants. <p>Réalisation en sécurité de l'intervention</p> <ul style="list-style-type: none"> Le candidat réalise les travaux de plantation et/ou de dégageage nécessaires à l'installation du peuplement. |
| | C4.2- Réaliser des travaux d'amélioration des peuplements ESP | <p>Sélection des tiges d'avenir</p> <ul style="list-style-type: none"> Le candidat repère les tiges d'avenir à conserver au niveau de la parcelle. <p>Réalisation en sécurité de l'intervention</p> <ul style="list-style-type: none"> Le candidat réalise les travaux sur les peuplements en préservant les tiges d'avenir. |
| UC 5 C 5 : Assurer l'entretien courant et les réparations mineures des matériels forestiers | C5.1- Réaliser l'entretien quotidien et périodique des engins forestiers et de leurs équipements ESP | <p>Vérification de la fonctionnalité</p> <ul style="list-style-type: none"> Le candidat réalise les contrôles fonctionnels des engins forestiers et de leurs équipements nécessaires au travail en sécurité et conformément aux instructions constructeur <p>Réalisation des interventions d'entretien</p> <ul style="list-style-type: none"> Le candidat réalise les opérations courantes d'entretien sur les engins forestiers et leurs équipements |
| | C5.2- Effectuer les réparations mineures sur les machines et les équipements ESP | <p>Pré-diagnostic ou diagnostic de panne</p> <ul style="list-style-type: none"> Le candidat recherche le dysfonctionnement, en identifie la cause et détermine le niveau d'intervention requis <p>Réalisation de l'intervention</p> <ul style="list-style-type: none"> Le candidat réalise le dépannage et/ou la réparation. |
| UC 6 C 6. UCARE | C6.1- Intitulé à définir par les centres ESP | <p>Critères à définir par les centres</p> |
| Intitulé à définir par le centre | C6.2- Intitulé à définir par les centres ESP | <p>Critères à définir par les centres</p> |

Le travail en sécurité est une condition incontournable pour la certification de l'ensemble des capacités (hors C1).

ESP : Evaluation en situation professionnelle

Annexe 2

Arrêté de création et modificatif parus au JO

TEXTES GÉNÉRAUX

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE LA SOUVERAINETÉ ALIMENTAIRE

Arrêté du 12 janvier 2023 portant création de l'option « responsable de chantiers de bûcheronnage manuel et de sylviculture » du brevet professionnel et fixant ses conditions de délivrance

NOR : AGRE2301401A

Le ministre de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire,

Vu le code rural et de la pêche maritime, notamment ses articles D. 811-165-1 à D. 811-165-8 ;

Vu l'arrêté du 4 juillet 2011 portant création du brevet professionnel option « responsable de chantiers forestiers » selon la modalité des unités capitalisables ;

Vu l'arrêté du 20 mai 2020 fixant les conditions dans lesquelles les établissements d'enseignement agricole peuvent délivrer à leurs apprenants une attestation d'aptitude à la conduite en sécurité valant le certificat d'aptitude à la conduite en sécurité (CACES®) ;

Vu l'arrêté du 28 février 2022 fixant les conditions dans lesquelles les établissements d'enseignement agricole peuvent délivrer à leurs apprenants une attestation d'aptitude à la conduite en sécurité valant le certificat d'aptitude à la conduite en sécurité (CACES®) ;

Vu l'avis de la commission professionnelle consultative interministérielle « agriculture, agroalimentaire et aménagement des espaces » en date du 7 décembre 2022 ;

Vu l'avis du Conseil national de l'enseignement agricole en date du 13 décembre 2022,

Arrête :

Art. 1^{er}. – Il est créé un brevet professionnel option « responsable de chantiers de bûcheronnage manuel et de sylviculture ».

Cette option est préparée dans les établissements d'enseignement relevant de la compétence du ministère en charge de l'agriculture.

Art. 2. – L'option « responsable de chantiers de bûcheronnage manuel et de sylviculture » du brevet professionnel est définie par un référentiel de diplôme.

Le référentiel de diplôme de l'option « responsable de chantiers de bûcheronnage manuel et de sylviculture » est consultable sur le site <https://chlorofil.fr>.

Art. 3. – Le diplôme du brevet professionnel option « responsable de chantiers de bûcheronnage manuel et de sylviculture » est délivré selon la modalité des unités capitalisables. Il s'obtient par la capitalisation de six unités, dont une unité capitalisable d'adaptation régionale ou à l'emploi (UCARE) proposée par les centres de formation habilités.

Art. 4. – La durée de la formation nécessaire à la préparation de l'option « responsable de chantiers de bûcheronnage manuel et de sylviculture » du brevet professionnel par la voie de l'apprentissage est définie conformément au code du travail.

La durée de la formation nécessaire à la préparation de l'option « responsable de chantiers de bûcheronnage manuel et de sylviculture » du brevet professionnel par la voie de la formation professionnelle continue dispensée en centre de formation et en milieu professionnel est d'au moins 1 000 heures.

La durée de la formation en milieu professionnel est d'au moins 12 semaines.

La durée de la formation peut être réduite conformément à l'article D. 811-165-5 du code rural et de la pêche maritime, après évaluation de positionnement du candidat.

Art. 5. – Un jury tel que prévu à l'article D. 811-165-7 du code rural et de la pêche maritime est chargé de la validation des plans de formation et d'évaluation. Il s'assure que les modalités d'évaluation sont en conformité avec celles prévues réglementairement.

Art. 6. – Les candidats ayant suivi la totalité de la formation relative au référentiel du diplôme du brevet professionnel option « responsable de chantiers de bûcheronnage manuel et de sylviculture » peuvent se voir délivrer une attestation valant le certificat d'aptitude à la conduite en sécurité (CACES®) conformément aux dispositions prises par les arrêtés du 20 mai 2020 et du 28 février 2022 susvisés.

Art. 7. – Les dispositions du présent arrêté entrent en vigueur à compter du 1^{er} septembre 2023.

A compter de cette même date, les habilitations des centres de formation accordées sur l'option « responsable de chantiers forestiers » sont caduques et de nouvelles habilitations sont accordées pour le brevet professionnel option « responsable de chantiers de bûcheronnage manuel et de sylviculture ».

Les dispositions de l'arrêté du 4 juillet 2011 susvisé demeurent toutefois en vigueur pour les candidats ayant commencé la formation avant le 1^{er} septembre 2023, jusqu'au terme de celle-ci.

L'arrêté du 4 juillet 2011 susvisé est abrogé à compter du 31 août 2025.

Art. 8. – Le directeur général de l'enseignement et de la recherche, les directeurs régionaux de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt et les directeurs de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait le 12 janvier 2023.

Pour le ministre et par délégation :

*Le directeur général
de l'enseignement
et de la recherche,
B. BONAIMÉ*

Annexe 3 - Fiche UCARE

| UCARE | | |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------|--------------------|
| <p>Prescriptions : L'UCARE est évaluée en situation professionnelle, au travers d'une situation d'évaluation qui permet de mettre en évidence le développement de la capacité visée.</p> | | |
| <p>CX : "Mettre en œuvre" ou "Réaliser" ... (à compléter)</p> | | |
| | Critères | Indicateurs |
| C X1 | Critère 1 Critère 2 | |
| C X2 | Critère 1 Critère 2 | |

Annexe 4

Fiche de descripteurs de compétences d'un diplôme

Les définitions suivantes sont celles des rubriques d'une fiche de descripteurs de compétences. Une fiche de compétences permet de décrire les ressources mobilisées par un professionnel⁴ expérimenté quand il maîtrise les situations professionnelles correspondant à un domaine d'activité ou à un ensemble d'activités ayant la même finalité, dont on considère qu'elles relèvent d'un champ de compétences particulier. Elle donne également un certain nombre d'informations sur les situations professionnelles et leurs conditions de réalisation.

4 - Le terme "professionnel" est employé dans un contexte pour désigner la personne qui exerce les activités visées par le titre.

Fiche relative à [un champ de compétences donné]

Ex. : Commercialisation des produits de l'exploitation – Intervention sur le végétal – Soins aux animaux – Encadrement d'équipe – Organisation du travail – Gestion économique et administrative

Situations professionnelles significatives :

Elles ont été identifiées par des investigations de terrain dans la phase amont d'analyse des emplois et d'analyse du travail. Elles représentent les situations-clés qui rendent particulièrement compte de la compétence du titulaire de l'emploi. En conséquence elles sont peu nombreuses ; il ne s'agit pas d'une liste exhaustive des situations professionnelles relevant de ce champ.

Exemples :

- Réglage des paramètres avant démarrage
- Ajustement des activités en cours de travaux

Finalités :

Expression globale et synthétique de la finalité du travail pour le professionnel titulaire de l'emploi, c'est-à-dire une formulation qui précise les grands objectifs à atteindre ou à maîtriser par une mise en œuvre contextualisée des activités concernées par la fiche.

Exemple : Rationaliser et optimiser ses interventions et celles de son équipe pour atteindre le résultat recherché en tenant compte des contraintes et des objectifs de l'entreprise ou de l'organisation

Responsabilité / autonomie :

Description synthétique du niveau de responsabilité du professionnel (nature de la responsabilité, personne à qui il rend compte de son activité, risques encourus...).

Degré d'autonomie : latitude du professionnel pour décider et agir sur son travail et sur les activités de l'entreprise ou de l'organisation.

Ces éléments doivent être ciblés sur les activités de la fiche, certains d'entre eux ayant déjà été traités globalement à l'échelle de l'emploi dans le référentiel professionnel.

Environnement de travail :

Description des principaux éléments du contexte dans lequel se déroulent les activités, pouvant avoir des conséquences sur l'organisation et la réalisation du travail, sur les conditions de travail

Exemples : travail en extérieur soumis aux intempéries, travail en flux tendus, conditions d'ambiance particulières (froid, humidité, bruit...), les week-end et jours fériés.

Les rubriques suivantes présentent les "ressources" : savoirs, savoir-faire et comportements mobilisés par le titulaire de l'emploi dans les situations professionnelles de référence.

Remarque : certaines de ces ressources peuvent également être mobilisées dans des situations qui relèvent d'autres champs de compétences. On les retrouvera alors également dans les fiches correspondantes car chacune de ces fiches doit pouvoir être lue indépendamment des autres.

Indicateurs de réussite :

Éléments observables ou mesurables permettant de considérer que le résultat du travail est conforme à ce que l'on peut attendre d'un professionnel titulaire de l'emploi.

Ces indicateurs permettent de situer la performance attendue du professionnel confirmé (niveau de maîtrise et de responsabilité dans l'atteinte du résultat). Les indicateurs soumis à beaucoup d'autres facteurs ou représentatifs à trop long terme du résultat du travail ne sont pas indiqués.

Exemples :

- respect du cahier des charges
- remise en état et rangement des locaux, du matériel et du chantier

Les indicateurs ne doivent pas être confondus avec les critères d'évaluation pour la certification, notamment parce qu'ils permettent de situer la performance d'un professionnel expérimenté - non d'un débutant - mais ils peuvent constituer des repères pour les formateurs dans la construction des grilles d'évaluation.

Savoir-faire de base

Ensemble des savoir-faire techniques et pratiques mis en œuvre dans le travail et indispensable à la maîtrise des situations professionnelles de la fiche. Leur liste n'est pas exhaustive, elle correspond aux savoir-faire identifiés par l'analyse du travail.

Exemples :

- identifier les risques encourus à son poste de travail
- assurer la maintenance et l'entretien du matériel
- enregistrer les données liées à la conduite de la production
- prendre en compte les conditions météorologiques
- effectuer un traitement phytosanitaire
- effectuer le réglage des machines...

Savoirs de référence cités par les professionnels

La liste des savoirs qui figure dans cette rubrique est constituée à partir des données recueillies au cours des entretiens. Il s'agit des savoirs qui ont été cités par les titulaires des emplois et par leurs supérieurs hiérarchiques.

Il ne s'agit pas d'une liste exhaustive de tous les savoirs mobilisés dans l'activité professionnelle ni du résultat d'un travail de didactique.

Savoir-faire consolidés par l'expérience

Ces savoir-faire, en général complexes, demandent du temps et de l'expérience pour être acquis en totalité. Leur maîtrise distingue souvent le professionnel expérimenté du débutant.

Le plus souvent, seules les bases permettant de développer ces savoir-faire pourront être acquises en formation. Ces savoir-faire ne sont pas visés par l'évaluation en formation. Ils peuvent servir de repères pour la VAE.

Exemples :

- élaborer de nouvelles recettes, faire évoluer la gamme de produits
- anticiper les accidents de fabrication
- détecter rapidement les animaux présentant un potentiel
- adapter les prestations aux évolutions de la clientèle...

Comportements professionnels

Ensemble d'attitudes, de savoir-être qui interviennent dans l'activité et participent de la compétence globale. Seuls les éléments essentiels pour la maîtrise des situations professionnelles sont indiqués dans cette rubrique.

Attention : cette rubrique ne décrit pas des aptitudes ou des qualités personnelles, éléments qui ne sont pas retenus dans les diplômes du MAAF.

Les comportements professionnels peuvent être développés par la formation ou par l'expérience.

Exemples :

- veiller en permanence à la sécurité
- être attentif aux souhaits des clients
- faire preuve de rigueur à toutes les étapes du process
- veiller au respect des délais...



Ministère de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire

Direction Générale de l'Enseignement et de la Recherche

Sous-direction des politiques de formation et d'éducation

Bureau des diplômés de l'enseignement technique

1ter avenue de Lowendal – 75700 Paris 07SP

Juin 2023